

## Dans ce numéro...



**L'esturgeon au bord de l'extinction**

Voir page 4



**L'impact des politiques commerciales européennes est très fort**

Voir page 8



**L'Union européenne et son rôle dans le commerce international de la faune et de la flore sauvages**

Voir page 12



**Les mesures européennes contre l'exploitation illégale du bois sont-elles suffisantes ?**

Voir page 18

## Le commerce, l'Europe et un monde vivable

Par Ricardo Melendez-Ortiz, Directeur du Centre international pour le commerce et le développement durable (ICSTD), Genève

« ...la question environnementale dans le cadre du commerce...est bien réelle. Ce n'est pas une invention. Des marchés dépourvus de disciplines environnementales adaptées ne fonctionnent pas bien, d'une façon effective ou efficace...L'environnement est une discipline de base du marché...» Konrad von Moltke<sup>1</sup>

Le commerce, volet indéniable de la vie moderne et de la mondialisation, est indissolublement lié à la durabilité environnementale. Le commerce menace-t-il la biodiversité ? Le mouvement de conservation de la biodiversité ne s'est pas encore prononcé. Pour certains, l'évolution vers le libre échange menée sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une catastrophe certaine pour la planète. D'autres, plus optimistes, estiment qu'un système commercial multilatéral (SCM) ouvert, équitable et fondé sur des règles peut à long terme aider à la réalisation d'objectifs environnementaux. Or, les résultats constatés et les plus probables pour l'avenir se trouvent quelque part entre les deux et le mouvement de conservation peut, dans une large mesure, faire pencher la balance.

C'est le sommet de Rio qui, en 1992, a appelé le premier à reconnaître les liens d'interdépendance entre le commerce et l'environnement. Dix ans plus tard, lors du Sommet mondial pour le développement

<sup>1</sup> Conférence *Policing the Global Economy* (Régulation de l'économie mondiale), Genève, mars 1998.

durable, toutes les nations ont remis l'accent sur ces liens. De la même façon, le développement durable a été défini comme objectif clé de l'OMC lors de sa création, en 1995, et réaffirmé en tant que principe organisateur par le mandat du cycle actuel de négociations de Doha en 2001.

Malgré ces bonnes intentions, ni la gouvernance internationale ni le système commercial multilatéral (SCM) qui en fait partie ne vont amener d'eux-mêmes le développement durable. Mûs par une quête pressante de croissance économique, les gouvernements se trouvent souvent incapables de préserver, lors des négociations internationales, d'autres enjeux des politiques publiques, y compris ceux défendus par les écologistes.

Leur action est rendue plus complexe par le fait que le commerce et l'environnement sont structurés très différemment pour ce qui est des normes internationales et des mécanismes économiques. Les régimes commerciaux sont fondés sur des accords contractuels négociés autour d'un système centralisé de concessions, de droits et d'obligations, sur la base d'une approche et de procédures marchandes. Le droit international de l'environnement met également l'accent sur une coopération fondée sur des règles, mais il est atomisé en centaines de traités divers, tels que la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES), la Convention de Bâle régissant le

*Suite page 2...*



# Table des matières

- 1 Le commerce, l'Europe et un monde vivable
- 2 Lettre du Directeur régional
- 3 Glossaire de termes relatifs au commerce et à l'environnement
- 4 Nouveautés
- 4 L'esturgeon au bord de l'extinction
- 6 Nouvelles du terrain : l'actualité scientifique
- 8 Interview de Harry Huyton (RSPB), un membre de l'UICN
- 10 L'Europe et le commerce
- 12 L'Union européenne et son rôle dans le commerce international de la faune et de la flore sauvages
- 13 Interview de Mark Halle (IISD), un membre de l'UICN
- 14 Interview de Stéphane Ringuet (WWF), un membre de l'UICN
- 16 Suivre les flux commerciaux et engager le dialogue sur la durabilité avec le secteur privé
- 17 Accords de partenariat volontaires : faire plus que se donner bonne conscience
- 18 Les mesures européennes contre l'exploitation illégale du bois sont-elles suffisantes ?
- 19 Calendrier des manifestations de l'UICN janvier-mars 2006

#### Rédacteur en chef :

Tamás Marghescu

#### Editeur Conseiller :

Erik van Zadelhoff

#### Directeurs de rédaction :

Tim Christophersen

Rebecca Wardle

#### Rédacteur scientifique :

Andrew Terry

#### Rédacteur pour les langues :

Tiina Rajamets

#### Traduction :

Amalia Thaler

Victor Tepljakov

#### Composition et maquette :

McHale Ward Associates

#### Production :

Service des publications de l'UICN, Cambridge

#### Imprimé par :

Thanet Press Ltd, Margate

Lettre d'information du Bureau régional de l'UICN pour l'Europe

Numéro 9 • 2005

ISSN : 1728-8932

Les opinions exprimées dans cette publication engagent leurs seuls auteurs et ne reflètent en aucun cas les opinions de l'UICN

## Lettre du Directeur régional



Tamás Marghescu

Photo: ROJE

Chère lectrice, cher lecteur,

Dans le sillage de la 6<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (13-18 décembre 2005), le thème de ce numéro du bulletin, « le commerce européen et la biodiversité mondiale », vient à point nommé. Au moment de la rédaction de cette lettre, la conférence n'a pas encore commencé et l'on ne peut préjuger de ses résultats. L'effondrement des négociations du cycle de Doha pourrait avoir de graves conséquences pour l'environnement et le développement durable. L'ICTSD a rédigé un article passionnant qui explique les raisons des tensions constatées entre les politiques commerciales et environnementales. Nous sommes également heureux de présenter des interviews de nos membres, la RSPB (pages 8 et 9), l'IISD (page 13) et le WWF-France (pages 14 et 15) qui situent ce thème dans différents contextes et points de vue. TRAFFIC présente, en page 12, un aperçu instructif de la question du commerce des espèces sauvages en Europe, que nous illustrons par l'exemple du caviar d'esturgeon (page 4 et 5). En outre, en page 18 vous pourrez en apprendre davantage sur la réponse européenne à l'exploitation illégale du bois.

La question des chaînes de production n'a pas de secrets pour notre Comité néerlandais de l'UICN : il est l'auteur d'un intéressant rapport sur le suivi des flux commerciaux (pages 16 et 17). L'« empreinte écologique » de l'Europe est en effet un sujet que nous voudrions traiter par l'intermédiaire d'un projet intitulé « L'Europe et l'écologie de la planète ». Jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé les ressources financières nécessaires afin de le mener à bien. Toute aide à ce propos serait très appréciée.

Outre nos habituelles rubriques « Nouvelles du terrain: l'actualité scientifique » en pages 6 et 7 et « Nouveautés » (page 4), vous trouverez une liste d'acronymes relatifs au commerce et à l'environnement (page 3) et les statistiques commerciales européennes et communautaires les plus récentes en pages 10 et 11. « Bruxelles en bref » contient également des informations utiles sur les politiques européennes liées au commerce.

Bonne lecture,

Tamás

### Suite de la page 1...

commerce des déchets dangereux et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Ces traités, axés essentiellement sur des dispositions non contraignantes, sont dépourvus de mécanismes effectifs de règlement des contentieux.

Dans le contexte européen, la démarche de l'UE en matière de commerce et d'environnement n'est pas toujours en harmonie avec celle de l'OMC, ce qui rend la situation encore plus complexe. Ainsi, le SCM et le traité douanier européen semblent avoir des règles et des objectifs similaires, mais les éléments qui les sous-tendent sont très différents. Pour l'essentiel, l'Europe met l'accent sur la subsidiarité et la souveraineté, tandis que le SCM est axé sur l'harmonisation et l'universalité des normes et des critères. La question de l'espace réglementaire national (ou européen) s'oppose aussi à la notion de l'OMC d'un élargissement permanent de l'accès au marché.

Les effets de l'approche européenne se font sentir notamment dans la nouvelle réglementation européenne comprenant des accords volontaires afin d'assurer que les importations de bois soient issues de forêts exploitées légalement, ainsi que dans le projet de législation européenne sur les substances chimiques, visant à sauvegarder l'environnement et la santé des consommateurs en Europe, mais suscitant des préoccupations pour des pays en développement qui craignent des obstacles à leurs exportations.

L'Union européenne a porté le message du développement durable au sein de l'OMC et a beaucoup contribué à garder les questions environnementales à l'ordre du jour. La Commission européenne a demandé le lancement de négociations sur l'environnement à Doha en 2001. Les Etats négocient à l'heure actuelle la libéralisation des biens et des services environnementaux, ainsi que les rapports entre les règles des accords environnementaux multilatéraux (AEM) et celles de l'OMC et l'échange d'informations entre les Secrétariats des AEM et celui de l'OMC.

L'accent mis par l'Europe sur les questions environnementales a cependant eu pour effet de négliger les conséquences importantes des négociations commerciales à grande échelle liées à la biodiversité, telles que les pourparlers actuels sur les liens entre la CDB et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). En outre, les effets indirects des subventions agricoles et les conséquences environnementales des réductions des tarifs douaniers sur les produits non agricoles devraient être examinés de plus près.



Afin d'améliorer la situation, l'Europe pourrait prendre les mesures concrètes suivantes :

- Évaluer les impacts sur l'environnement naturel de la libéralisation du commerce des produits agricoles, forestiers, industriels et de la pêche, et mobiliser une volonté politique afin de prendre des mesures face à des situations constatées liées à des indicateurs spécifiques de l'objectif d'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010.
- Promouvoir une gestion durable des forêts par l'intermédiaire du commerce, y compris en encourageant des achats par les autorités gouvernementales de bois provenant de forêts gérées durablement, et mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'exploitation illégale du bois.
- Réduire les subventions aux flottes de pêche et prendre une position active à l'OMC dans ce domaine, tenant compte des questions tant environnementales que de développement.
- Veiller à ce que les traités d'accès à la pêche conclus avec des pays en développement ne portent pas préjudice aux stocks halieutiques, y compris par l'établissement de quotas de capture durables et en aidant les partenaires à mettre en place des politiques durables en matière de gestion des ressources et de moyens d'existence.
- Établir des mécanismes équitables afin de traiter les rapports existants entre l'innovation, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles.
- Veiller à ce que les politiques agricoles européennes encouragent la production durable, tout en permettant une participation équitable des pays en développement aux échanges commerciaux internationaux de produits agricoles.
- Fournir aux pays en développement une assistance technique et financière afin qu'ils puissent se conformer aux règles européennes en matière de santé et d'environnement.

Si l'Europe plaide depuis longtemps et fortement pour la prise en compte des considérations environnementales dans les politiques nationales, régionales et multilatérales, il est possible d'en faire beaucoup plus afin de traduire les déclarations dans les faits. C'est aux défenseurs de l'environnement de tenir au courant les décideurs et toutes les autres parties prenantes, afin de « faire pencher la balance » entre les objectifs commerciaux et environnementaux, en Europe mais aussi dans le reste du monde. Des analyses et des informations adaptées sont des conditions indispensables à cet effort.

## ICTSD

**Le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) a pour but de contribuer à ce que le système multilatéral œuvre en faveur du développement durable, en créant des connaissances et des capacités permettant aux parties prenantes d'articuler leurs objectifs en matière de politiques publiques et de les intégrer dans les politiques internationales du commerce. A cette fin, le Centre collabore activement avec le mouvement de conservation de la biodiversité, notamment avec l'UICN, afin de mieux saisir les préoccupations écologiques liées au commerce et de permettre à ces acteurs d'employer des outils commerciaux pour promouvoir leurs stratégies et leur dialogue avec d'autres groupes concernés. L'ICTSD ne travaille pas uniquement à l'échelle mondiale, mais aussi à l'échelle européenne.**

# Glossaire de termes relatifs au commerce et à l'environnement

## Action 21 / Agenda 21

Un programme d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle : déclaration du Sommet de la Terre de 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) tenu à Rio de Janeiro.

## ACV

Analyse du cycle de vie : une méthode servant à évaluer si un bien ou un service est respectueux de l'environnement.

## AEM

Accord environnemental multilatéral.

## Article XX

Article du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) définissant les « exceptions » admissibles aux règles commerciales.

## CCE

Le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

## CITES

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Un AEM (Accord environnemental multilatéral).

## Convention de Bâle

Un AEM (Accord environnemental multilatéral) relatif aux déchets dangereux.

## EST (sigle anglais)

Technologies respectueuses de l'environnement.

## EST&P (sigle anglais)

Technologies et produits respectueux de l'environnement.

## GATT

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, remplacé en tant qu'organisation internationale par l'OMC. Un Accord général mis à jour fait à l'heure actuelle partie des accords de l'OMC.

## PAC

Politique agricole commune : dispositif d'ensemble de l'UE comprenant des objectifs de production et des mécanismes de commercialisation conçus afin de gérer le commerce des produits agricoles à l'intérieur de l'UE et avec le reste du monde.

## Protocole de Montréal

Un AEM (Accord environnemental multilatéral) relatif à l'appauvrissement de la couche d'ozone qui entoure la planète.

## Réglementation SPS

Réglementations sanitaires et phytosanitaires : des normes gouvernementales permettant de protéger la vie et la santé humaines, animales et végétales et de s'assurer que les aliments peuvent être consommés sans risque.

## TRAFFIC

Le programme conjoint de suivi du commerce des espèces sauvages du WWF-Fonds mondial pour la nature et de l'UICN – Union mondiale pour la nature, ayant pour but de veiller à ce que le commerce des espèces de faune et de flore sauvages ne mette pas en danger la conservation de la nature.

Sources:

[www.wto.org/english/thewto\\_e/minist\\_e/min99\\_e/english/about\\_e/23glos\\_e.htm#ag](http://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/min99_e/english/about_e/23glos_e.htm#ag)

[www.traffic.org/about/](http://www.traffic.org/about/)

[www.biodiv.org/chm/](http://www.biodiv.org/chm/)

# Nouveautés

## Nouvelles publications

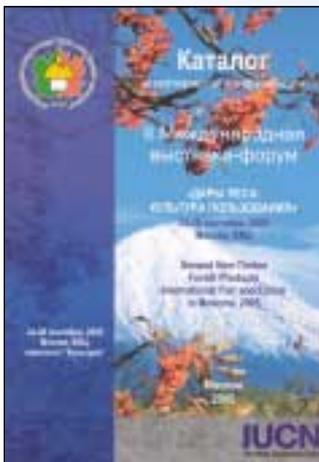
**Disponibles au Bureau de Programme de l'UICN pour la Communauté des Etats indépendants ([www.iucn.ru](http://www.iucn.ru))**

- Shmatkov, N., Zosso, G. et Malyavko, E. 2005. *Dons des forêts de montagne de Shoria*. UICN, Moscou, Russie. (En russe)

Cette publication est une brochure d'information sur le projet « Dons des forêts de montagne de Shoria », mis en œuvre par l'UICN et soutenu par la Fondation DOEN. Ce projet a pour but d'appuyer et de faciliter la participation des entrepreneurs de la région de Kemerovo à la Foire et au Forum International des produits forestiers non ligneux (PFNL) de Moscou.

- Shmatkov, N. 2005. *2<sup>e</sup> Foire et Forum international des PFNL « Dons de la forêt : une culture de l'utilisation » Catalogue et Actes de la Conférence*. UICN, Moscou, Russie.

La Foire et le Forum international des produits forestiers non ligneux (PFNL) de Moscou sont des manifestations annuelles organisées par l'UICN – Union mondiale pour la nature en partenariat avec l'Agence fédérale russe des forêts, le Centre d'expositions de toutes les Russies (Pavillon de la culture) et la société Klukovka. La Foire et le Forum bénéficient du soutien de l'Agence de développement international du Canada, de l'Ambassade royale des Pays-Bas à Moscou et de la Fondation DOEN. La manifestation a notamment pour but de favoriser le développement durable de communautés forestières en aidant de petites entreprises exploitant des PFNL à trouver de nouveaux marchés.



# L'esturgeon au bord de l'extinction

Par Alexey Vaisman, coordinateur de TRAFFIC-Russie

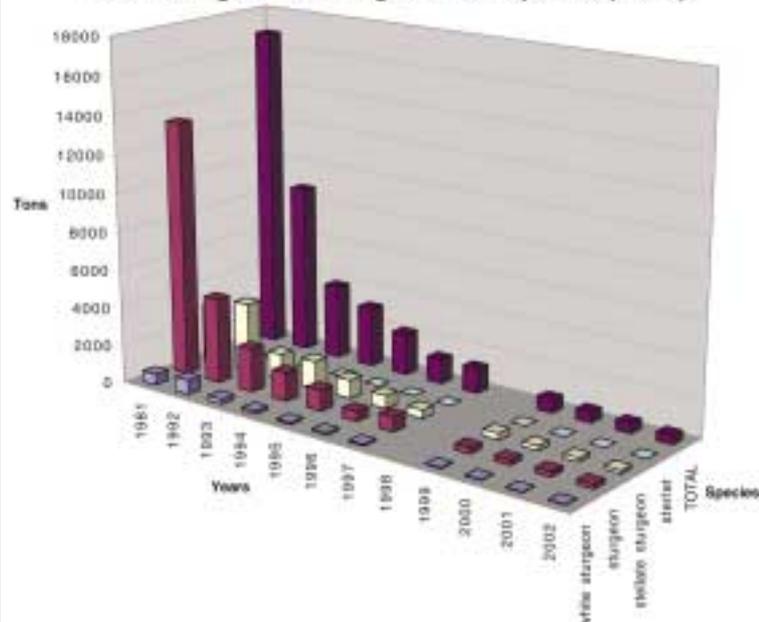
Signe de standing pour de nombreux européens, le caviar d'esturgeon a toujours fait l'objet d'une demande bien supérieure à l'offre. Avant le démantèlement de l'ancienne Union Soviétique, l'exportation de caviar provenant de la mer Caspienne, de la mer d'Azov et de la mer Noire vers les pays occidentaux était gérée strictement par les organismes d'Etat, qui contrôlaient près de 90% du marché mondial du caviar. Lorsque ce dispositif a été démantelé au début des années 1990, de nouvelles sociétés privées ont entrepris d'exporter du caviar vers l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Japon. Plus il y en avait, mieux c'était...

L'importance de la demande et les énormes bénéfices en jeu ont entraîné un essor des captures illégales en mer Noire, en mer d'Azov et dans la Caspienne. Vu l'effondrement des structures de l'Etat, il était pratiquement impossible de contrer la pêche illégale, puisque les organismes de contrôle de la pêche avaient une capacité quasiment nulle. Les pays occidentaux ont été inondés de caviar illégal et ces « affaires » ont apporté des bénéfices considérables aux acteurs concernés. Ces sommes d'argent très importantes ont permis à leur tour de mettre en place des activités illégales bien organisées et efficaces, bref d'industrialiser l'activité.

Le mouvement de conservation de la nature, ainsi que les organes gouvernementaux européens et américains, ont commencé à s'inquiéter. Il faut dire que la pression des grandes compagnies exportatrices de caviar y a contribué dans une large mesure ; en effet, elles avaient subi des pertes importantes car leurs concurrents avaient inondé le marché de produits relativement bon marché. La communauté internationale a pris des mesures d'urgence afin d'inscrire l'esturgeon à l'Annexe II de la CITES.

Le prélèvement illégal se poursuit cependant, avec pour seule limite la capacité productive des communautés. Une estimation indépendante de TRAFFIC Europe-Russie et de l'Institut de recherche sur la pêche dans la Caspienne a conclu que le volume de pêche illégale de l'esturgeon en mer Caspienne est près de 12 fois supérieur au volume de capture légale. Dans l'Amour, la pêche illégale est de 7 à 9 fois supérieure à celle légale. En outre, elle y a pratiquement éliminé tout le stock géniteur. Cette conclusion est confortée par le fait que tous les esturgeons rentrant dans l'Amour pour s'y reproduire fraient pour la première fois.

Volume of Legal Catch of Sturgeon in the Caspian Sea (Russia)



En conséquence, pendant la dernière décennie, les effectifs d'esturgeons dans tous les bassins ont régressé d'une façon considérable et ils continuent de décliner. Le volume de la pêche légale dépend du nombre de spécimens reproducteurs. Vu la diminution des captures légales, l'on peut évaluer le taux de déclin de la population sauvage d'esturgeons (voir ci-dessous).

- En mer Caspienne, la capture d'esturgeons est 38,5 fois inférieure à ce qu'elle était il y a vingt ans ;
- En mer d'Azov, le stock de l'espèce a perdu toute valeur commerciale. A l'heure actuelle, les spécimens matures atteignent 2,3% et les femelles n'atteignent pas les dizaines ;
- Les captures d'esturgeon sibérien sur l'Ob, principale source de la région, ont aussi décliné d'une façon très importante. Elles sont 122 fois inférieures à ce qu'elles étaient il y a 60 ans ; dans les neuf années allant de 1985 à 1994 elles ont été divisées par sept. En conséquence, en 1997, la sous-espèce d'esturgeon ouest-sibérienne (population de l'Ob) a été inscrite au Livre rouge des espèces menacées de la Fédération de Russie.

Selon les experts, 1999 était la dernière année où le prélèvement d'esturgeons était admissible, quoique d'une façon limitée, sur le plan biologique. Le scénario prévu par les experts de TRAFFIC Europe en 1997 et en 2000 est maintenant avéré : la capture est inadmissible non seulement d'un point de vue biologique, mais aussi de son exploitation commerciale. L'on s'approche de la non-rentabilité : le coût de la capture deviendra tel que le caviar sera vendu à un prix prohibitif ne permettant plus de commercialiser des volumes économiquement intéressants.

Un certain nombre de mesures sont proposées afin de trouver une issue à cette situation extrêmement défavorable :

## I. Mesures de contrôle et de répression

- Interdire totalement le commerce de caviar et de viande d'esturgeon sur le marché national russe à une exception possible, celle des produits de l'aquaculture. Il faut malheureusement remarquer que ni les inspections commerciales ni les autorités de contrôle ne sont en mesure de contrôler aucunement le commerce des produits d'esturgeon sur le marché local.
- Déclarer et établir légalement un monopole d'Etat sur les captures d'esturgeon ainsi que sur la transformation et l'exportation de ses produits.
- Renforcer les pénalités imposées aux captures et au commerce illégaux de caviar et de viande d'esturgeon, alignant ces pénalités sur les prix de ces produits sur le marché mondial.

## II. Réduction de la demande sur le marché national

Il est nécessaire de sensibiliser le public au marché illégal du caviar.

## III. Mesures de restauration

Il est nécessaire de mettre en place un programme fédéral à long terme pour la protection, la restauration et l'utilisation viable et raisonnable des stocks d'esturgeon :

- Mettre en place et appuyer un système de suivi régulier des populations d'esturgeon des bassins de la Volga-mer Caspienne, de l'Azov et de l'Amour.
- Mettre en place un programme à long terme pour la restauration des effectifs des populations d'esturgeon et de leur capacité de reproduction, notamment :
  - rénover les établissements publics d'aquaculture en conformité avec les critères biotechnologiques modernes ;
  - mettre en place un mécanisme facilitant la participation d'établissements privés de fabrication et d'aquaculture en vue de la reproduction de l'esturgeon et de l'introduction de juvéniles dans le milieu naturel en conformité avec le programme défini ;
  - améliorer les frayères anciennes ou existantes dans la partie aval de la Volga.



Caviar tins © WWF-Canon / Emma Duncan

## IV. Mesures législatives

Accélérer la mise à jour d'un projet de loi fédérale sur la protection des espèces d'esturgeon, élaboré par la Douma d'Etat, avec la participation du gouvernement de la Fédération de Russie.

## V. Mesures internationales

1. Puisque la réexportation est le mécanisme principal de légalisation des produits des captures illégales sur le marché international, il est nécessaire de lancer une initiative dans le cadre de la CITES afin de limiter la réexportation de caviar et de viande d'esturgeon et de demander au Secrétariat de la Convention d'établir un mécanisme obligeant les sociétés réexportatrices à signer des contrats à long terme avec les producteurs primaires.
2. Recommander l'adoption, par la Conférence des Parties à la CITES, d'une décision établissant que les quotas d'exportation du caviar noir et d'autres produits d'esturgeons sauvages devraient correspondre strictement aux quotas de prélèvement et aux indices gonadosomatiques fondés sur des bases scientifiques et fixés par le Comité Faune de la CITES. Cette décision devrait être applicable à tous les pays exportateurs de caviar et de viande d'esturgeon.

**TRAFFIC Russie est une antenne de TRAFFIC Europe ouverte en 1995 qui suit le marché de spécimens d'animaux vivants et enquête sur le commerce d'espèces d'intérêt particulier en Russie et dans les autres pays de la CEI.**



# Nouvelles du terrain : l'actualité scientifique

Cette édition des *Nouvelles du terrain* explore un certain nombre de rapports entre l'histoire de la vie des espèces et les politiques et les mesures de conservation permettant de les préserver. Puisque ce numéro est consacré au commerce, nous explorons deux secteurs importants pour les ressources naturelles : l'agriculture et la pêche. Pour la pêche, nous nous penchons sur des éléments spécifiques de l'histoire de la vie d'une espèce susceptibles de réduire la capacité de récupération des populations lorsqu'elles sont surexploitées. Pour l'agriculture, nous abordons des décisions difficiles qui devront être prises afin de répondre aux besoins futurs de sécurité alimentaire, tout en nous efforçant autant que possible de préserver la biodiversité. Enfin, nous rendons compte d'une étude britannique susceptible d'avoir des implications importantes pour la réalisation des objectifs définis en vertu du Protocole de Kyoto.



P.Lengyel



P.Lengyel

## Laisser les plus gros ?

La pêche est en déclin dans la plupart des régions du monde. Jusqu'à présent, la plupart des modèles de pêche ont estimé que les individus appartenant à une population sont égaux. Or, des études récentes montrent que ce n'est pas le cas, ce qui entraîne des conséquences importantes pour la préservation des pêcheries et pour leur capacité de récupération.

La recherche a démontré que les individus plus gros et plus âgés sont en général de meilleure qualité que les plus petits. Par exemple, la femelle âgée du sébaste noir (*Sebastes melanops*) produit des larves croissant trois fois plus vite que celles des femelles jeunes et résistant deux fois mieux aux carences alimentaires, en raison, semble-t-il, de la capacité des femelles plus âgées à stocker et à fournir de l'énergie. Des individus plus âgés, ayant plus d'expérience, sont en mesure de frayer plus tôt, étendant ainsi la durée de la saison, ce qui peut aboutir à un accroissement exponentiel de la fécondité des grosses femelles.

Des résultats semblables ont été constatés pour d'autres espèces, telles que la morue franche *Gadus morhua* et l'aiglefin *Melanogrammus aeglefinus*. En outre, ces résultats confirment les recherches montrant que les pratiques de capture ont modifié les pressions de sélection chez les populations (voir le no 8 de ce Bulletin), aboutissant à des populations plus petites et plus jeunes, à fécondité moindre. La question reste posée : que faire pour remettre en état des populations confrontées à ces processus évolutifs ? S'il est possible d'imposer des restrictions aux captures de la pêche récréative, pour les grands stocks marins une localisation appropriée des aires protégées marines est la seule solution viable.

Pour plus d'informations :

Birkeland, C. et Dayton, P.K. 2005. The importance in fishery management of leaving the big ones. *Trends in Ecology and Evolution* **20(7)**: 356–358.

Berkeley, S.A., Chapman, C. et Sogard, S.M. 2004. Maternal age as a determinant of larval growth and survival in a marine fish *Sebastes melanops*. *Ecology* **85**: 1258–1264.

## Garder des terres pour la nature

Les pratiques agricoles représentent la première menace pour la biodiversité, en raison de la destruction et de la modification des habitats et des impacts des intrants chimiques. D'après les estimations, plus de 50% des habitats naturels ont été défrichés en vue d'utilisations agricoles. Même si les pratiques d'utilisation des sols ont gagné en efficacité, il est également estimé qu'étant donné l'accroissement démographique, la demande mondiale de produits agricoles sera de 2 à 3 fois supérieure d'ici 2050. Ce fait a des conséquences de tout premier ordre pour la conservation de la biodiversité et l'évolution vers un développement durable.

A l'heure actuelle, il y a deux écoles pour ce qui concerne le rôle de l'agriculture en matière de biodiversité. Pour l'une d'entre elles, nous devrions appliquer des pratiques respectueuses de la biodiversité, c'est-à-dire celles qui sont plus bénéfiques pour la nature dans le cadre de l'ensemble du paysage. Il peut s'agir notamment d'agriculture biologique, de mosaïques de parcelles cultivées et non cultivées et d'une réduction des intrants chimiques. Cette approche, encouragée surtout en Europe, est probablement la mieux adaptée à l'évolution des écosystèmes européens depuis 10 000 ans. Une autre approche consiste à rendre l'agriculture aussi efficiente que possible sur les terres déjà exploitées, réduisant ainsi le besoin de convertir plus de surfaces et préservant d'autres surfaces à l'état naturel. Si l'agriculture respectueuse de l'environnement est certainement une pratique souhaitable, le rendement décroît en général à la suite de ces mesures, ce qui rend nécessaire des mesures de compensation, telles que les programmes agro-environnementaux de l'UE. L'approche consistant à garder des terres pour la nature n'est pas courante chez les jeunes écologistes, mais elle est évoquée dans des publications agricoles ou du développement. En outre, elle est déjà mise en pratique dans un certain nombre de pays en développement. Afin de répondre aux besoins futurs en matière de sécurité alimentaire, des choix difficiles devront être faits pour l'utilisation des sols et la conservation de la nature.

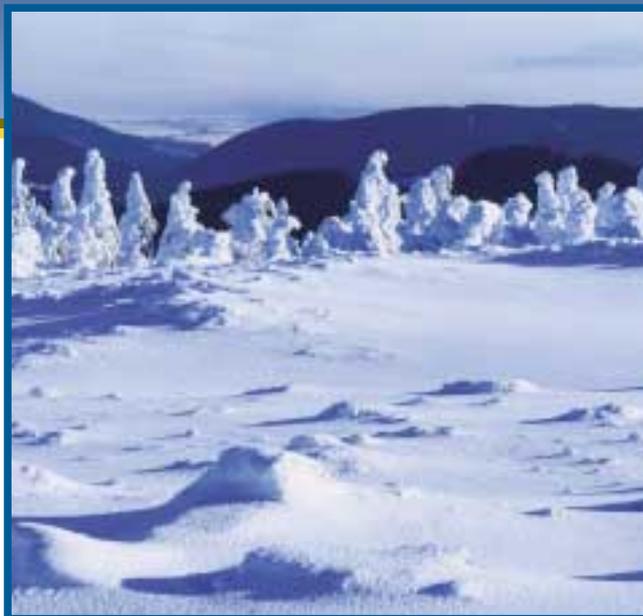
D'après des prévisions de Balmford *et al.* (2005), les surfaces cultivées des pays en développement devraient s'accroître de près de 23% afin de répondre aux besoins alimentaires, et le taux de rendement de l'agriculture sera un facteur aussi important que la croissance démographique afin de déterminer le nombre d'hectares requis. En revanche, dans les pays développés, le besoin de terres devrait décroître légèrement.

Pour ce qui est de l'impact de ces choix (pratiques respectueuses de la biodiversité ou garder des terres pour la nature) Green *et al.* (2005) ont élaboré des modèles simulant des superficies cultivées et non cultivées. Ils soulignent qu'il est nécessaire de définir les rapports entre le rendement attendu des terres et la densité de population des espèces. Bien que les données soient très peu nombreuses, il semblerait que les espèces vivant pour l'essentiel sur des terres non agricoles sont absentes des terres cultivées, même d'une façon peu intensive. Bien évidemment, des pratiques différentes seront adoptées dans les différentes régions du monde. Il est également clair qu'il faut étudier d'une façon plus approfondie les rapports entre la dynamique de population des espèces sur des terres cultivées et non cultivées et l'évolution des pratiques agricoles.

Voir :

Balmford, A., Green, R.E. et Scharlemann, J.P.W. 2005. Sparing land for nature: exploring the potential impact of changes in agricultural yield on the area needed for crop production. *Global Change Biology* **11(10)**: 1594–1605.

Green, R.E., Cornell, S.J., Scharlemann, J.P.W. et Balmford, A. 2005. Farming and the Fate of Wild Nature. *Science* **307**: 550–555.



## Les sols : des réservoirs de carbone

Les sols sont un important réservoir de carbone ; ils en stockent à peu près deux fois plus que la végétation ou l'atmosphère. En conséquence, l'évolution de la capacité des sols à capter et à stocker le carbone aura une grande importance pour la balance mondiale du carbone et, en conséquence, pour la réalisation de nos objectifs climatiques. Entre 1978 et 2003, l'Inventaire national des sols du Royaume-Uni a mesuré la distribution et la composition chimique des couches superficielles du sol (15cm de profondeur) en Angleterre et au Pays de Galles. Des échantillons ont été pris sur 5 662 sites au total ; entre 1994 et 2003, un nouvel échantillonnage a été réalisé sur près de 40% de ces sites.

Bellamy *et al.* (2005) ont utilisé cet inventaire afin de calculer les taux annuels de variation de la teneur en carbone pour différents types de sols, de milieux naturels et de régimes d'utilisation des sols. Ils ont trouvé que les sols perdent du carbone à un taux de 0,6% par an (par rapport à la teneur existante). Une corrélation importante a été trouvée entre la perte de carbone et la capacité du type de sol à le stocker. Des sols emmagasinant d'importantes quantités de carbone, tels que les tourbières, le perdent beaucoup plus vite. En revanche, il n'a pas été trouvé de corrélation entre le type d'utilisation des sols et le taux de perte du carbone, ce qui indique que la perte touche l'ensemble du pays et tous les types d'utilisation des sols, ce qui renvoie à son tour à une pression globale, telle que le changement climatique.

Si l'on quantifie ces données à partir des taux de perte, en 1978, d'après l'étude, au Royaume-Uni les couches superficielles du sol recelaient 2,5 milliards de tonnes de carbone. Si les taux de variation constatés sont projetés pour l'ensemble du Royaume-Uni, la perte totale de carbone des sols est estimée à 13 millions de tonnes par an, un chiffre à rapprocher de celui des émissions industrielles annuelles de CO<sub>2</sub>, qui s'élèvent pour le Royaume-Uni à près de 150 millions de tonnes.

Il est bien plus difficile de déterminer les raisons de cette perte, que ce soit un piégeage moindre en raison de la décomposition ou du lessivage par les aquifères. Cette étude a montré que les pertes du carbone contenu dans les sols vont contrebalancer l'accroissement de l'absorption grâce à des mesures de piégeage. Si ces résultats s'étendent au reste des zones tempérées, ils ont des conséquences importantes pour la réalisation des objectifs de Kyoto.

Voir :

Bellamy, P.H., Loveland, P.J., Bradley, R.I., Lark, R.M. et Kirk, G.J.D. 2005. Carbon losses from all soils across England and Wales 1978–2003. *Nature* **437**: 245–248.

# L'impact des politiques commerciales européennes est très fort

Interview avec Harry Huyton, Bureau des politiques agricoles du RSPB,  
par Janice Weatherley, UICN ROFE



Harry Huyton

**JW : Pourquoi les politiques commerciales européennes sont-elles importantes pour la biodiversité mondiale ?**

HH : L'agriculture est l'un des domaines ayant le plus d'incidences sur la biodiversité. Les politiques commerciales, qui ont des effets très importants sur l'agriculture, ont des impacts très forts sur la biodiversité mondiale.

Ainsi, des politiques conçues afin de protéger les intérêts d'un marché national ou régional peuvent avoir des conséquences préjudiciables pour l'environnement. Les dommages causés à l'environnement européen par le soutien artificiel du régime sucrier de l'UE à la production de sucre là où elle est inadaptée et non durable du point de vue environnemental en sont une illustration.

C'est cependant la tendance à la libéralisation du commerce, que l'Europe poursuit à travers l'Organisation mondiale du commerce, sans tenir dûment compte de ses impacts sur la biodiversité et l'environnement, qui est souvent la plus dommageable. Mal régulée et gérée, la libéralisation du commerce des produits agricoles impliquera une plus grande expansion de l'agriculture au détriment des habitats naturels lorsqu'il sera possible d'étendre les surfaces productives. Cette évolution est susceptible d'entraîner de graves pertes de biodiversité. BirdLife a constaté que la menace la plus importante pour les oiseaux menacés à l'échelle mondiale est la conversion des milieux naturels en terres agricoles. Le développement de la production d'huile de palme, par exemple, a beaucoup contribué au déclin d'un certain nombre d'espèces, du faisán à queue rousse (vulnérable) en Asie à la pénopée d'Orton (menacée) en Amérique du Sud.

**JW : Pourquoi existe-t-il des liens importants entre la biodiversité mondiale et le commerce européen ?**

HH : La biodiversité mondiale nous fournit des articles vitaux (matières premières et transformées pouvant être commercialisées : bois, produits médicinaux...) et contribue à préserver des services primordiaux, dont certains sont essentiels au maintien de la vie, tels que la régulation climatique et la préservation des sols. La valeur annuelle de la biodiversité de la planète a été estimée à la somme extraordinaire de 20 billions de dollars ! Or cette richesse n'est pas valorisée en termes économiques ; elle reste en dehors des circuits économiques et, en conséquence, des processus décisionnels en matière économique.<sup>1</sup>



La biodiversité est cruciale pour la santé et le bien-être de la planète ; elle nous permet de faire fonctionner le système économique mondial, dont le commerce européen fait partie. Bien entendu, elle est également très importante en elle-même, mais elle ne peut être maintenue que si elle est préservée et, lorsqu'elle est utilisée, si ses utilisations sont durables.

**JW : La libéralisation du commerce sera-t-elle toujours préjudiciable à l'environnement ?**

HH : Il faut sortir du schéma « libéralisation » contre « protectionnisme ». Ce qui est véritablement important, ce sont les résultats sociaux, environnementaux et économiques des politiques commerciales.

Les politiques commerciales et économiques doivent faire en sorte que le marché intègre les coûts et les avantages extérieurs. De plus en plus d'études font ainsi état de la valeur des forêts et des zones humides, pour ne citer que celles-là. D'après des études menées en Algérie, en Italie, au Portugal, en Syrie et en Tunisie, la valeur marchande du bois et du bois de feu d'une forêt est à l'heure actuelle moins du tiers de la véritable valeur extérieure des services qu'ils fournissent : protection des bassins versants, récréation, absorption de polluants tels que les gaz à effet de serre...<sup>2</sup> Les mangroves tropicales intactes, les écosystèmes côtiers qui sont des sites de nourrissage pour les poissons, des filtres antipollution naturels et des digues de protection du littoral valent près de 1000 dollars/hectare ; modifiés pour des élevages de crevettes, leur valeur tombe à près de 200 dollars/hectare.<sup>3</sup>

**JW : Les politiques environnementales peuvent créer des obstacles au commerce ; quels effets y voyez-vous pour les objectifs du développement durable ?**

HH : Le terme « obstacle » n'est pas adapté à ce débat, car il semble impliquer que toute entrave à une libéralisation totale du commerce est quelque chose de néfaste. Les politiques environnementales ont été mises en place dans un but : nous protéger et protéger le reste de la biodiversité des dommages et contribuer à mettre en place un développement durable.

**JW : Quelles sont les politiques commerciales européennes qui s'opposent à la réalisation de l'objectif 2010 d'« arrêt de la perte de biodiversité » ?**

HH : Tant qu'il n'existe pas de démarche systématique pour déterminer les impacts des politiques commerciales sur la biodiversité, tant en UE que sur le plan mondial, la réponse à votre question ne peut être que générale. La destruction et la dégradation des habitats, l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes, la pollution, les changements climatiques mondiaux, la désertification, la croissance démographique, une consommation non viable et les utilisations non durables des ressources naturelles entraînent des pertes de biodiversité. Nombre de ces facteurs découlent de politiques commerciales et de développement économique qui négligent ou ignorent les préoccupations environnementales.

Des politiques commerciales ne permettant pas aux pays en développement de réussir leur développement, notamment la persistance de subventions perverses, sont également susceptibles de s'opposer aux objectifs de biodiversité d'ici 2010. Les capacités techniques et financières de réponse à la perte de biodiversité sont très

<sup>1</sup> Balmford *et al.* 2002. Economic Reasons for Conserving Wild Nature. *Science* **297**.

<sup>2</sup> Pagiola, S., von Ritter, K. et Bishop, J. 2004. *Assessing the Economic Value of Ecosystem Conservation*. Document 101 du Département de l'environnement de la Banque Mondiale. Banque mondiale, TNC et UICN.

<sup>3</sup> Evaluation du millénaire relative aux écosystèmes. 2005. *Ecosystems and Human Wellbeing, Opportunities and Challenges for Business and Industry*. Island Press, Etats-Unis.



variables selon les pays ; or, les écosystèmes les plus menacés de la planète se trouvent dans les pays en développement, qui sont les plus dépourvus de ressources pour les préserver.

**JW : Quels sont les mécanismes nécessaires afin de mieux intégrer les politiques commerciales et les politiques environnementales ?**

HH : La Commission européenne a effectué récemment un petit nombre d'études d'impact sur la durabilité. Nous avons encouragé activement ce fait, qui est très positif. Jusqu'à présent, cependant, il n'est pas certain que ces études aient eu une influence sur les positions politiques et de négociation de l'UE, malgré des promesses verbales à ce propos et l'investissement dans ces études. A plus long terme, il y a davantage d'espoir. Il existe maintenant une forte coalition de mouvements sociaux et environnementaux qui demandent une prise en considération adaptée des impacts et l'élaboration de politiques commerciales véritablement avantageuses, y compris pour la biodiversité.

Il est également nécessaire de définir et de faire connaître la valeur des biens et des services environnementaux et ensuite de mettre en œuvre des stratégies qui intègrent ces valeurs et assurent une bonne gestion.

**JW : Comment pourrait-on mieux harmoniser la CDB avec les règles de l'OMC ?**

HH : Les accords environnementaux multilatéraux ne devraient pas être perçus comme étant subordonnés aux règles de l'OMC. Des experts de la CDB et d'autres AEM devraient pouvoir être entendus au sein de l'OMC ; ils sont compétents en matière d'environnement et de biodiversité sur le plan international et peuvent contribuer à ce que le commerce favorise un développement durable.

En dernière instance, ce sont les gouvernements qui mènent la barque à la CDB comme à l'OMC ; ils devraient assurer une meilleure coopération, coordination et entente mutuelle entre leurs organismes responsables du commerce et de l'environnement, tant sur le plan

national qu'international et plus spécifiquement entre leurs représentants aux négociations de l'OMC et aux AEM. Il serait ainsi possible de mettre en place de nouvelles synergies et des domaines de soutien mutuel, tels que le transfert technologique et le renforcement des capacités, qui font partie des AEM. Etant donné la puissance de l'OMC et les lourdes sanctions financières dont elle dispose, il faut également envisager des modalités de renforcement de la gouvernance environnementale, y compris, pour les AEM, des mécanismes de règlement des différends et de respect de leur application.

Enfin, les préoccupations légitimes tant en matière de commerce que d'environnement doivent être traitées sur un pied d'égalité, sur le plan national et international ; les liens les unissant doivent être reconnus : ainsi, par exemple, les conditions environnementales ont une influence sur la productivité et les incitations marchandes façonnent les paysages culturels.

**JW : Veuillez compléter la phrase suivante: « En 2010, j'aimerais que les politiques commerciales européennes ... »**

HH : ... fassent partie de la solution et non du problème, en encourageant un développement durable favorable aux humains, aux sociétés et à l'environnement. D'ici 2010, elles seront fondées sur des études complètes et adaptées d'impact sur la durabilité, afin de s'assurer qu'elles soient avantageuses non seulement du point de vue économique, mais également social et environnemental ; elles vont contribuer à arrêter la perte de la biodiversité et non à l'aggraver.

**La Royal Society for the Protection of Birds (Société royale pour la protection des oiseaux) est la plus grande organisation européenne de conservation d'espèces sauvages, avec plus d'un million de membres. Nous sommes le partenaire britannique de BirdLife International, un partenariat mondial d'organisations de protection de la nature qui opère dans plus de cent pays du monde entier. BirdLife a pour mission de protéger les oiseaux, les habitats et la biodiversité mondiale, en travaillant avec les populations en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles.**

**Par l'intermédiaire d'actions de recherche, de plaidoirie et de gestion de terres, la RSPB œuvre afin de relier des politiques de durabilité nationales et internationales à des préoccupations locales, tant dans des pays développés qu'en développement. Nous avons d'importants programmes de travail dans de nombreux secteurs, dont l'agriculture, le commerce, l'économie, les changements climatiques, l'énergie, les transports, le milieu marin et le développement international.**

**La RSPB est membre de l'UICN depuis 1963.**



# L'Europe et le commerce

D'après l'OMC, en 2004, les échanges commerciaux de l'UE à 15 membres s'élevaient à 4031 milliards de dollars US pour les exportations, dont 73,75% intraeuropéennes et 16,74% vers l'Asie et l'Amérique du Nord, principaux partenaires commerciaux de l'Europe. La même année, les importations de l'UE à 15 membres se sont établies à 4140 milliards de dollars US, dont 71,6% intraeuropéennes et 17,94% en provenance d'Asie et d'Amérique du Nord.

En 2004, la part de l'UE à 15 dans le commerce mondial était de 45,3% pour les exportations et de 44,8% pour les importations.

Pour les catégories de produits, les produits manufacturés représentent 80,17% des exportations, les produits agricoles 12,02% et les combustibles et produits miniers 9,13%. Pour les importations, 74,97% sont des produits manufacturés, 12,02% des combustibles et des produits miniers et 9,68% des produits agricoles. Le tableau ci-dessous présente les montants des échanges correspondant aux différents produits, en milliards de dollars US.

Le principal exportateur de l'Europe des 15 est l'Allemagne, avec 912,3 milliards de dollars (22,63% des exportations totales), suivie par la France avec 448,7 milliards de dollars et ensuite par les Pays-Bas, l'Italie, le Royaume-Uni et la Belgique, très proches. L'Allemagne occupe également la première place pour les importations, avec 716,9 milliards de dollars (17,31% du total) suivie par la France (465,5 milliards) et le Royaume-Uni (463,5 milliards). L'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne sont également d'importants pays importateurs.

Dans l'UE à 25, les exportations totales s'élèvent à 3714,2 milliards de dollars US, dont 2510,4 milliards à l'intérieur de l'Europe des 25 et 1203,8 milliards avec le reste de l'Europe. Les importations présentent des chiffres assez semblables : 3791 milliards de dollars pour l'ensemble de l'UE à 25, dont 2510,5 milliards intracommunautaires et 1280,5 milliards avec le reste de l'Europe.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'Organisation mondiale du commerce : [www.wto.org/](http://www.wto.org/)

Références :

[www.wto.org/english/res\\_e/statis\\_e/its2005\\_e/its05\\_byregion\\_e.htm#weterneuro](http://www.wto.org/english/res_e/statis_e/its2005_e/its05_byregion_e.htm#weterneuro)

[www.wto.org/english/tratop\\_e/envir\\_e/envir\\_e.htm#bulletins](http://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/envir_e.htm#bulletins)

[www.wto.org/english/tratop\\_e/envir\\_e/mea\\_database\\_e.htm](http://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/mea_database_e.htm)

Tableau 1. Echanges commerciaux européens par produits, 2004

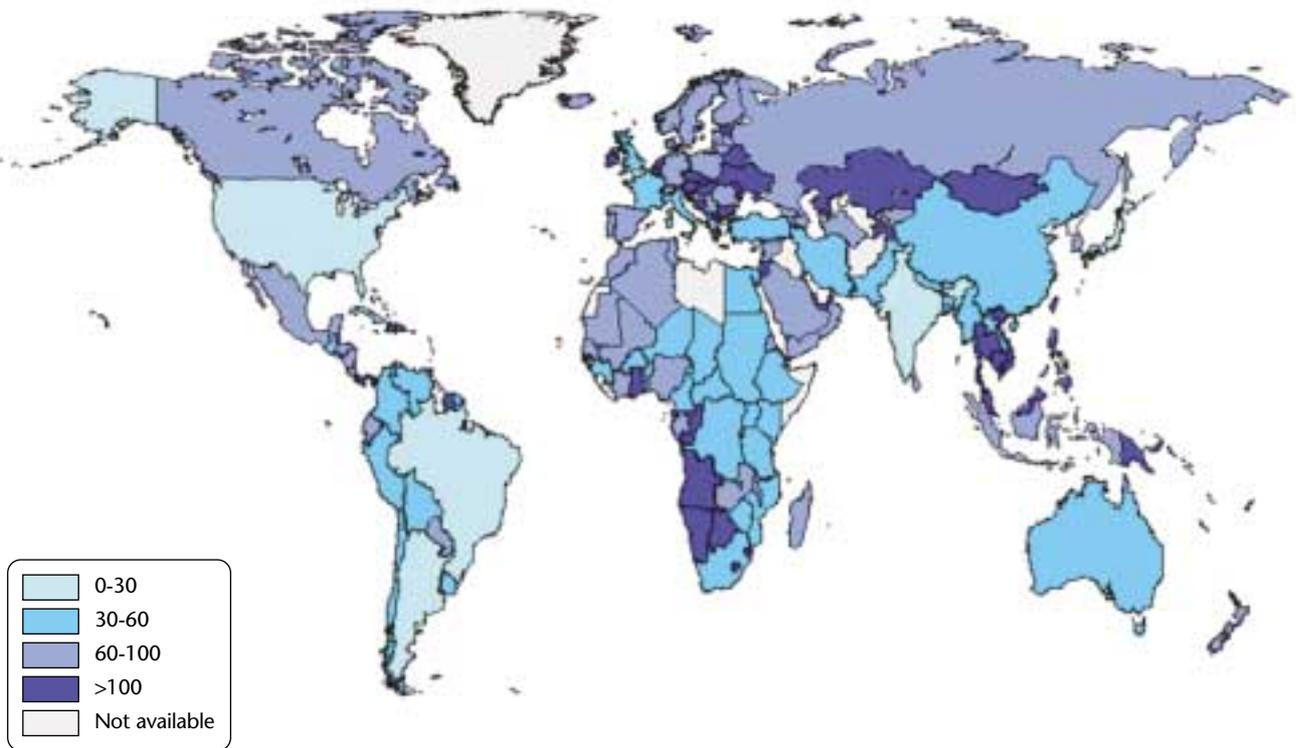
	Valeur exportations	Valeur importations
<b>Total des échanges commerciaux</b>	<b>4031,1</b>	<b>4139,9</b>
<b>Produits agricoles</b>	<b>367,7</b>	<b>401,5</b>
<b>Aliments</b>	<b>308,3</b>	<b>328,6</b>
Poissons	23,5	30,4
Autres produits alimentaires	284,8	298,1
<b>Matières premières</b>	<b>59,5</b>	<b>72,9</b>
<b>Combustibles et produits miniers</b>	<b>302,9</b>	<b>497,7</b>
<b>Minerais et autres minéraux</b>	<b>34,0</b>	<b>55,9</b>
<b>Combustibles</b>	<b>200,3</b>	<b>361,9</b>
<b>Métaux non ferreux</b>	<b>68,6</b>	<b>80,0</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>3231,7</b>	<b>3104,3</b>
<b>Fer et acier</b>	<b>131,1</b>	<b>127,0</b>
<b>Produits chimiques</b>	<b>599,1</b>	<b>521,4</b>
Produits pharmaceutiques	199,9	164,1
Autres produits chimiques	399,2	357,3
<b>Autres semi-manufacturés</b>	<b>346,6</b>	<b>322,6</b>
<b>Machines et équipements de transport</b>	<b>1602,7</b>	<b>1545,1</b>
Équipements de bureau et télécoms	324,4	421,4
Informatique et bureautique	131,0	189,7
Équipements de télécommunications	132,3	159,0
Circuits intégrés	61,1	72,7
Équipements de transport	679,0	625,3
Automobile	481,9	428,7
Autres équipements transport	197,1	196,5
Autres machines	599,3	498,4
<b>Textile</b>	<b>80,7</b>	<b>80,7</b>
<b>Habillement</b>	<b>95,8</b>	<b>130,6</b>
<b>Autres produits manufacturés</b>	<b>375,8</b>	<b>376,9</b>
Articles personnels et de ménage	84,5	94,3
Instruments scientifiques et de contrôle	82,7	73,4
Divers	208,5	209,3

Source: OMC ([www.wto.org/english/res\\_e/statis\\_e/its2005\\_e/its05\\_byregion\\_e.htm#weterneurop](http://www.wto.org/english/res_e/statis_e/its2005_e/its05_byregion_e.htm#weterneurop))



## Ratio of exports and imports of goods and commercial services to GDP, 2002

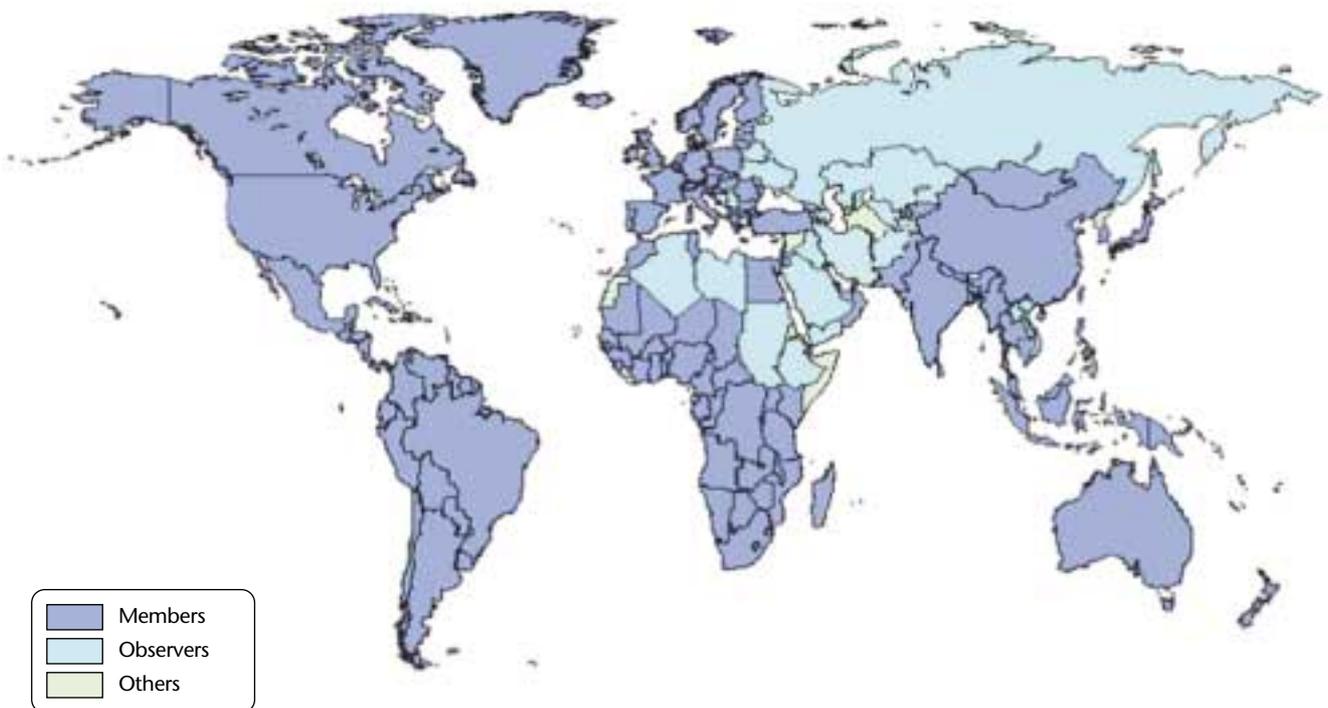
(Percentage based on current dollar values)



Note: Colours and boundaries do not imply any judgement on the part of the WTO as to the legal status or frontier of any territory.

## World Trade Organization Members and Observers

(August 2005)



Note: Colours and boundaries do not imply any judgement on the part of the WTO as to the legal status or frontier of any territory.

# L'Union européenne et son rôle dans le commerce international de la faune et de la flore sauvages

Par Amélie Knapp et Stéphanie Theile, Bureau régional de TRAFFIC pour l'Europe, Bruxelles

« L'Europe, et en particulier l'Union européenne (UE), est l'un des marchés mondiaux les plus diversifiés pour la faune et la flore et leurs produits dérivés, commercialisés à différentes fins, notamment pour l'alimentation, les animaux de compagnie, la décoration, l'habillement, les collections ou des usages médicinaux. Nombre d'espèces faisant l'objet d'un commerce international sont soumises aux dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).<sup>1</sup> Ainsi, de nombreuses espèces d'oiseaux et de reptiles dont les spécimens sont commercialisés vivants comme animaux de compagnie, les peaux de crocodile employées dans les métiers de la mode, des produits de luxe tel que le caviar d'esturgeon, l'acajou d'Amérique du Sud, les cadres et les stores en ramin, le bois d'Asie du Sud-Est ou des végétaux séchés en provenance des Balkans utilisés à des fins médicinales, sont notamment couverts par la Convention. »

Selon une étude récente de TRAFFIC\* sur le commerce des espèces CITES, plus de six millions d'oiseaux vivants, 11,5 millions de peaux de reptiles, 20 millions d'orchidées et plus de 550 tonnes de caviar d'esturgeon inscrits à la Convention ont été importés par les 25 pays de l'UE entre 1996 et 2003.

Les 25 Etats membres de l'UE sont Parties à la CITES ; la Convention est mise en œuvre conjointement par l'intermédiaire de la réglementation européenne du commerce de la faune et de la flore sauvage, le Règlement du Conseil N° 338/97 CE et les Règlements y afférents de la Commission.<sup>2</sup>

L'utilisation commerciale des animaux et des plantes sauvages peut contribuer d'une façon importante aux moyens d'existence des communautés locales ainsi qu'aux économies locales et nationales, notamment dans les pays en développement. Grâce à ces retombées directes et indirectes, l'utilisation et le commerce des espèces sauvages peut également aider à motiver les populations locales et les autorités de l'Etat en vue de la conservation de ces espèces et de leurs habitats. Cependant, toute utilisation ou commerce des espèces sauvages et de leurs produits dérivés doit être bien gérée ; les effets du commerce doivent être suivis de près afin de s'assurer que le prélèvement soit maintenu dans des limites viables et qu'il ne mette pas en danger l'intégrité des systèmes écologiques.

Si le commerce d'espèces sauvages est très souvent licite, une partie non négligeable est illicite et met en danger la survie des espèces à l'état sauvage. Le commerce illicite est souvent le fait d'organisations criminelles et de contrebandiers qui s'adaptent rapidement à l'évolution des tendances et des marchés. Des saisies, par les douanes ou la police, de spécimens sauvages et de produits dérivés inscrits à la CITES sont assez fréquentes. Ainsi, des douaniers de l'aéroport de Zaventem à Bruxelles ont saisi une cargaison décrite comme appartenant à la valise diplomatique et contenant 35kg de défenses d'éléphant en provenance de la République Démocratique du Congo, destinés à la Chine. Des policiers allemands ont découvert récemment un cas d'importations illicites de 1,4 tonnes de caviar vers l'UE entre décembre 2003 et janvier 2005.

En conséquence, les Etats membres de l'UE sont confrontés à de nombreuses difficultés en matière de contrôle du commerce illicite

<sup>1</sup> Entrée en vigueur en 1975, la CITES compte à l'heure actuelle 169 Parties. Elle réglemente le commerce international de spécimens vivants et morts de faune et de flore sauvages, y compris leurs parties et produits dérivés, sur la base d'un système de permis délivrés uniquement sous certaines conditions. Près de 5000 espèces animales et 28000 espèces végétales sont inscrites aux trois Annexes de la CITES, qui confèrent aux espèces des degrés de protection divers selon le degré de menace que représente pour elles le commerce international.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur la réglementation européenne relative au commerce des espèces de faune et de flore sauvage, voir [www.eu-wildlifetrade.org](http://www.eu-wildlifetrade.org)



Ivory seizure ©GAD Zaventem Belgique

d'espèces sauvages ; la coordination et la coopération étroites sur le plan national et de l'UE sont cruciales à cet égard. Afin d'y répondre, TRAFFIC, en collaboration avec le gouvernement belge, a mis au point EU-TWIX, une base de données en ligne à accès sécurisé sur le commerce illicite répertorié de ces espèces dans l'UE. Elle est conçue afin de permettre aux agents de contrôle du commerce des 25 Etats membres de l'UE d'échanger des informations et des connaissances en matière de commerce illicite des espèces sauvages (voir [www.traffic.org/25/network4/eu.html](http://www.traffic.org/25/network4/eu.html)).

En octobre de cette année, le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, en collaboration avec TRAFFIC, a organisé un séminaire de coordination des autorités de contrôle du commerce des espèces sauvages des pays de l'UE, qui a réuni à Londres 130 agents de contrôle représentant les 25 pays membres de l'UE, la Commission européenne, le Secrétariat de la CITES et Interpol. Ils se sont mis d'accord sur un certain nombre de mesures prioritaires et ont appelé à élaborer et à adopter un Plan d'action pour le contrôle du commerce des espèces sauvages dans l'UE. Ceci devrait promouvoir la prise de mesures permettant de renforcer le contrôle et la collaboration sur ce marché vital pour la vie sauvage, contribuant ainsi à une meilleure protection des espèces de faune et de flore sauvages contre le commerce illicite vers l'UE ou à l'intérieur de celle-ci.

**TRAFFIC, le réseau de suivi du commerce des espèces, a pour but de veiller à ce que le commerce ne soit pas une menace pour la conservation de la nature. Programme conjoint de l'UICN et du WWF, TRAFFIC œuvre grâce à un réseau de huit programmes régionaux coordonnés par son siège international de Cambridge (Royaume-Uni). En Europe, TRAFFIC opère par l'intermédiaire d'un Bureau régional situé à Bruxelles et de collaborateurs basés en France, en Allemagne, en Hongrie, en Italie, en Russie et en Suède. Pour en savoir plus sur le commerce des espèces sauvages et l'action de TRAFFIC, voir [www.traffic.org](http://www.traffic.org)**

\* Theile, S., Steiner, A. et Kecse-Nagy, K. 2004. *Expanding borders : New challenges for the enforcement of wildlife trade controls in the enlarged European Union*. (Elargissement des frontières : de nouveaux défis pour le contrôle du commerce des espèces sauvages en Union européenne). Rapport européen de TRAFFIC, avril 2004.

# La libéralisation du commerce peut être favorable à l'environnement

**Interview de Mark Halle, responsable de sécurité, commerce, réseaux de la connaissance, Directeur et représentant de l'Europe à l'Institut international pour le développement durable (IISD), par Sebastian Winkler (UICN ROFE, Compte à rebours 2010)**



Mark Halle

**SW : Pourquoi les politiques commerciales européennes sont-elles importantes pour la biodiversité de la planète ?**

MH : L'Europe représente, avec les Etats-Unis, une partie très importante du commerce mondial. En outre, elle détient les clés de l'évolution économique pour de nombreux pays en développement en fixant les conditions d'entrée de biens et de services sur le marché européen. Enfin, elle entretient des relations privilégiées avec ses anciennes colonies d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ce qui a une incidence importante sur les échanges commerciaux de ces pays. Dans son ensemble et si l'on tient compte de son influence sur les modèles de développement économique d'importantes régions du monde, la politique commerciale européenne a un impact fort et pas très positif sur la biodiversité de la planète.

**SW : Pourquoi existe-t-il des liens importants entre la biodiversité mondiale et le commerce européen ?**

MH : Tout d'abord, il y a le commerce des produits naturels, qui revêt une importance croissante à mesure que le consommateur européen commence à privilégier les produits respectueux de l'environnement et ceux issus de l'agriculture biologique. En outre, l'état de la biodiversité chez les partenaires commerciaux de l'Europe est étroitement liée à leur situation socio-économique d'ensemble. L'Europe a intérêt à avoir des partenaires commerciaux solides et donc à préserver un environnement et un réservoir de ressources diversifiés.

**SW : La libéralisation commerciale est-elle toujours préjudiciable à l'environnement ?**

MH : Non. La libéralisation commerciale peut être favorable à l'environnement. La concurrence peut devenir une motivation forte pour employer les ressources d'une façon plus efficace, pour moderniser la technologie et pour répondre à la demande croissante de produits « écologiques » de la part des consommateurs. Si vous en doutez, il n'y a qu'à voir les performances des secteurs protégés dans différents pays du monde.

**SW : Les politiques environnementales peuvent créer des obstacles au commerce ; quels effets y voyez-vous pour les objectifs du développement durable ?**

MH : Il faut tout d'abord distinguer les politiques environnementales fondées sur une forte demande du public et des critères scientifiques objectifs de celles ayant essentiellement des visées protectionnistes. Les objectifs environnementaux ne doivent pas être poursuivis de façon à créer des obstacles inéquitables à un commerce légitime provenant d'autres pays. En outre, si les pays européens veulent que leurs

partenaires commerciaux respectent les normes environnementales européennes, ils devraient les aider en renforçant leurs capacités à y répondre, mais aussi en simplifiant le labyrinthe de normes publiques et privées régissant l'importation et qui représentent un véritable obstacle à l'entrée des produits.

**SW : Quelles sont les politiques commerciales européennes qui s'opposent à la réalisation de l'objectif 2010 d'« arrêt de la perte de biodiversité » ?**

MH : La politique agricole européenne est le premier coupable, pas tellement en raison de son impact sur la biodiversité européenne (la PAC est une importante source de fonds pour la protection environnementale), mais de l'effet qu'elle a sur les économies des pays en développement. Si l'Europe prenait au sérieux les Objectifs de développement du millénaire, elle viserait un marché beaucoup plus compétitif pour le commerce des produits agricoles dans le monde.

**SW : Quels mécanismes sont nécessaires afin de mieux intégrer les politiques commerciales et les politiques environnementales ?**

MH : La clé consiste à définir le but que les deux catégories de politiques doivent servir en dernière instance. Toutes deux devraient ensuite être adaptées à ces buts dans toute la mesure du possible. Il est essentiel de dépasser le stade où la politique commerciale a la primauté, car elle sert les intérêts commerciaux des détenteurs du pouvoir politique et que les politiques environnementales n'avancent pas parce qu'elles sont au service d'intérêts se manifestant au-delà des cycles électoraux.

**SW : Comment pourrait-on mieux harmoniser la CDB avec les règles de l'OMC ?**

MH : Il n'y a pas tellement de domaines où les deux ensembles de règles sont en opposition. Dans ces domaines (protection des connaissances communautaires ou traditionnelles, adoption de mesures énergiques pour répondre aux risques posés par les organismes vivants modifiés (OVM)), les acteurs du secteur commercial devraient accepter que les objectifs légitimes établis par la CDB puissent être mis en œuvre avec un minimum de distorsion commerciale ; il est également important que les objectifs légitimes de biodiversité soient réalisés en introduisant aussi peu de distorsions que possible au commerce.

**SW : Veuillez compléter la phrase suivante: "En 2010, j'aimerais que les politiques commerciales européennes ..."**

MH : ... soient conçues de manière à soutenir de la meilleure façon possible l'objectif d'ensemble du développement durable.

**L'IISD a pour mission de défendre l'innovation, permettant aux sociétés de vivre durablement. L'Institut international pour le développement durable contribue au développement durable en oeuvrant en faveur des recommandations politiques en matière de commerce et d'investissements internationaux, d'économie, des changements climatiques, de mesure et d'évaluation et de gestion des ressources naturelles. En communiquant par Internet, nous informons sur les négociations internationales et transmettons des connaissances acquises au moyen de projets réalisés en collaboration avec des partenaires mondiaux, en vue d'une recherche plus rigoureuse, du renforcement des capacités des pays en développement et d'un meilleur dialogue entre le Nord et le Sud.**

**L'IISD est membre de l'UICN depuis 1997.**



# La biodiversité est pour l'humanité

Entretien avec Stéphane Ringuet, Chargé de Programme TRAFFIC, WWF France, par Jean-Claude Jacques, UICN ROFE



Stéphane Ringuet



## JCJ : Pourquoi les politiques commerciales européennes sont-elles importantes pour la biodiversité mondiale ?

SR : Les politiques sectorielles (agriculture, pêche, transport, énergie...), ou axées sur l'aménagement du territoire, peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité en contribuant à la disparition d'espèces animales et végétales, de populations, d'écosystèmes, de paysages et/ou au dysfonctionnement des ces unités fonctionnelles.

Les politiques de l'UE, à travers ses directives et règlements notamment, permettent d'orienter et de cadrer les activités d'échanges et de libre-marché dans l'espace communautaire et avec les pays tiers. Elles permettent ainsi de limiter l'impact direct d'un commerce non réglementé sur les ressources naturelles.

## JCJ : Pourquoi existe-t-il des liens importants entre la biodiversité mondiale et le commerce européen ?

SR : Les produits d'alimentation, d'habillement, de construction, de la pharmacie... viennent en grande partie de la « biodiversité ». Cette dernière fournit des biens et des services inestimables et « gratuits » : air pur, eau potable, sols fertiles,..., beauté des paysages. La « marchandisation » générale et la primauté de l'économie sur le social et l'environnemental font oublier que la biodiversité (et son utilisation) est à la base fondamentale du développement de nos sociétés.

## JCJ : La libéralisation du commerce sera-t-elle toujours préjudiciable à l'environnement ?

SR : La libéralisation des échanges commerciaux peut affecter l'environnement en ne considérant que les coûts directs (et sur le court terme) et non les coûts globaux (sociaux, environnementaux...). Les activités humaines ont rarement adapté leurs besoins en fonction des cycles naturels, de la disponibilité et de la capacité de régénération/renouvellement des ressources naturelles. La libéralisation totale du commerce, sans réglementation qui permette d'empêcher que l'environnement fasse l'objet d'une exploitation non durable du fait du commerce, ne peut conduire qu'à un épuisement des ressources naturelles, et à l'appauvrissement des communautés humaines qui en dépendent.

## JCJ : Les politiques environnementales peuvent créer des obstacles au commerce ; quels effets y voyez-vous pour les objectifs du développement durable ?

SR : La biodiversité est pour l'humanité une ressource vitale dont dépend la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Si les politiques environnementales peuvent être un frein au commerce débridé, elles créent d'abord des « règles du jeu » pour faciliter un

développement durable. Par exemple, il semble *a priori* justifié que les politiques environnementales cherchent à imposer des normes pour les exportations de produits pouvant mettre en danger l'environnement (ou la santé des consommateurs) du pays importateur. Ceci-étant, des contraintes imposées par ces normes environnementales peuvent être jugées trop élevées, par les pays en voie de développement notamment, ces contraintes pouvant porter atteinte à la survie des activités commerciales et ainsi à l'économie des pays concernés.

## JCJ : Quelles sont les politiques commerciales européennes qui s'opposent à la réalisation de l'objectif 2010 d'« arrêt de la perte de biodiversité » ?

SR : Quelque soit le secteur concerné, nos politiques commerciales ne font qu'augmenter notre empreinte écologique, que ce soit, par exemple, au niveau énergétique, en privilégiant encore les énergies fossiles aux énergies renouvelables, ou de l'agriculture. Il en découle de grandes répercussions sur la biodiversité en termes d'appauvrissement qualitatif (pollution de eaux, érosion des sols...) et quantitatif (disparition d'espèces sauvages,...) dans l'Union européenne et en dehors. La perte de biodiversité, et la dégradation consécutive des « éco-services », ne peuvent que compromettre les efforts pour combattre la pauvreté, lutter contre la faim, fournir une eau de qualité et un environnement sain...

## JCJ : Quels sont les mécanismes nécessaires afin de mieux intégrer les politiques commerciales et les politiques environnementales ?

SR : L'évaluation de l'impact du commerce des ressources naturelles et de la biodiversité en générale et son caractère durable doit être prise en compte dans les politiques commerciales. De telles évaluations semblent nécessaires pour analyser les éventuels effets négatifs des règles commerciales sur l'environnement, le développement, les conditions de subsistances des communautés locales... et pour rectifier les accords commerciaux existants. Il convient notamment de renforcer la base scientifique de la prise de décisions (avis de commerce non préjudiciable donné par une autorité scientifique indépendante et reconnue).

De plus, l'éco-certification (FSC, MSC...), la compensation des dommages (réhabilitation de sites...), des systèmes de quotas, de





suis et de contrôles, d'incitations économiques pour encourager des comportements plus respectueux de l'environnement... doivent être encouragés pour viser une intégration à égalité des composantes environnementales, sociales et économiques.

**JCJ : Comment pourrait-on mieux harmoniser la CDB avec les règles de l'OMC ?**

SR : L'OMC et la CDB doivent faire face à différentes problématiques, notamment aux sujets des subventions agricoles, des espèces envahissantes et au régime international sur le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'exploitation des ressources génétiques (brevetabilité du vivant, accès aux ressources génétiques,...).

Pour une meilleure intégration des enjeux sur la biodiversité, l'OMC devrait reconnaître le droit des secrétariats de la CBD et d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM) d'être des observateurs à part entière dans les réunions de ses différents comités, et que les AEM soient reconnues comme les principaux organes pour décider du caractère approprié ou non des mesures commerciales liées à l'environnement.

**JCJ : Veuillez compléter la phrase suivante: « En 2010, j'aimerais que les politiques commerciales européennes ... »**

SR : ... soit plus cohérente, aussi bien au niveau interne (intégration des questions environnementales dans toutes les autres politiques de l'union, dont la politique commerciale) qu'au niveau externe

(notamment pour éviter les effets négatifs des politiques européennes ou pour induire des effets bénéfiques en dehors de l'Union) pour limiter au maximum leurs empreintes écologiques et maintenir la capacité biologique des écosystèmes aussi bien en Europe que dans les PVD. Elle demande aussi une approche volontariste pour éliminer le commerce international non durable (en s'inspirant des principes 8 et 9 de la Déclaration de Rio), vérifier l'acquisition légale des ressources naturelles dans le pays d'origine, prendre des mesures pour faciliter la transparence du commerce international, contrôler efficacement son commerce, sanctionner significativement les infractions, et soutenir activement les PVD dans l'exploitation durable de leurs ressources naturelles...

**Depuis sa création en 1973, le WWF-France joue un rôle essentiel dans la prise de conscience, par l'opinion publique, de la nécessité de protéger notre environnement naturel. Le WWF en France est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, dotée d'un conseil d'administration composé de scientifiques et de chefs d'entreprises, tous bénévoles, qui définit la stratégie du WWF-France et contrôle la gestion de ses activités. De son côté, le comité scientifique guide et appuie l'action de protection de la nature du WWF.**

**Le WWF-France compte une cinquantaine de salariés (conservation, développement, communication, administration), 100 000 membres donateurs qui, par leurs adhésions, leurs dons ou leurs achats, soutiennent l'association, et des centaines de bénévoles qui participent aux programmes de conservation et aident à son bon fonctionnement.**

**Le WWF-France est donc engagé depuis 30 ans dans la protection de la nature. La France métropolitaine avec les territoires d'Outre-mer porte une grande responsabilité en matière de conservation de la biodiversité de la planète. Consentir de ces enjeux, le WWF France développe six missions prioritaires : forêts, eaux douces, océans et côtes, espèces, changements climatiques et outre-mer sans oublier de nombreuses actions transversales.**

**Le WWF-France est membre de l'UICN depuis 1984.**



# Suivre les flux commerciaux et engager le dialogue sur la durabilité avec le secteur privé

Par Carl Konigel, Henk Hartogh, Erik van Zadelhoff et Mathew Parr, Comité national néerlandais de l'UICN

Si vous avez mangé récemment de la viande, il est à parier qu'elle n'a pas été nourrie à l'herbe ou aux céréales européennes, mais au soja d'Amérique du Sud. La demande de soja pour la production européenne de viande est l'un des principaux motifs du déboisement amazonien. Chaque année, 1,5 à 2 millions d'hectares de forêts tropicales et de prairies disparaissent en raison des cultures de soja (une surface équivalente à la moitié de la superficie des Pays-Bas). Une part importante du soja produit pour l'exportation en Amérique du Sud est destiné à l'Europe, dont 90% pour l'alimentation animale. L'Europe importe annuellement près de 33 millions de tonnes de soja, ce qui nécessite près de 12,75 millions d'hectares cultivés.

Première économie de la planète, l'Union européenne dépend dans une large mesure de l'importation de produits étrangers. Du point de vue financier, le solde des échanges commerciaux est à peu près neutre, mais du point de vue matériel l'importation pèse beaucoup plus lourd. Les importations européennes ont un impact très considérable sur la biodiversité de l'ensemble de la planète, comme le montre l'exemple du soja. On peut notamment mesurer l'impact de l'Europe en calculant la superficie nécessaire afin de fournir les biens et les services consommés par un citoyen européen moyen, ce que l'on appelle souvent son « empreinte écologique » (voir Encadré 1).

## Encadré 1. Méthodologie de calcul de l'empreinte écologique

Cette méthode de calcul a été proposée pour la première fois en 1994, au Canada, par William Rees et Mathis Wackernagel. L'éventail d'effets environnementaux pris en compte et les méthodes précises employées ont évolué depuis et varient selon les études. La plupart des études présentent des données sur la superficie nécessaire afin de répondre aux besoins actuels de consommation d'une population à partir de sources durables. Elles calculent la superficie terrestre et aquatique permettant de fournir ces biens et services sur la base du rendement mondial moyen. Les deux méthodes couramment employées sont celle des composants (component) et celle des ensembles (compound).

Pour la première, celle des composants (ou « micro »), les quantités de transport, d'aliments, d'énergie, d'élimination de déchets et d'eau consommées sont définies et converties en leur équivalent en superficie en utilisant des coefficients trouvés dans la littérature.

La méthode des ensembles (ou « macro ») s'applique à des pays entiers. Les quantités d'énergie et de biens consommés par les citoyens sont tirés des statistiques nationales. Pour ce faire, les exportations sont déduites des importations et ajoutées à la production nationale. Des facteurs de conversion normalisés sont employés afin de calculer l'empreinte écologique correspondante à la consommation d'aliments et de biens du pays concerné. Le rapport du WWF, Planète vivante, en est un exemple.

Dans les deux méthodes, une partie importante de l'empreinte écologique correspond à la consommation d'énergie de combustibles fossiles nécessaire à la fourniture des biens et des services. La pollution n'est pas prise en considération.

Pour en savoir plus : « L'empreinte écologique », Evaluation des choix scientifiques et techniques, Parlement Européen, PE n° 297.571.

Si nous comparons ceci à la surface nécessaire afin de fournir ces biens et services, il est clair que l'Europe ne peut porter que la moitié de l'empreinte écologique de ses citoyens et que la tendance en ce sens est à la hausse. Voir Figure 1.

Outre le calcul de l'empreinte écologique, il est également possible de visualiser l'impact de l'Europe en cartographiant les flux commerciaux, comme illustré dans la carte *L'Europe et l'écologie mondiale* (EEM) (visiter [www.nciucn.nl](http://www.nciucn.nl)). Cette carte, élaborée par l'UICN NL en 2004, précise l'impact de la production de soja et d'autres produits destinés au marché européen sur les écosystèmes des pays d'origine.<sup>1</sup>

Sensibiliser, et après ?

La sensibilisation est la première étape de l'évolution vers la durabilité. L'étape suivante consiste à fournir des solutions. Des études récentes

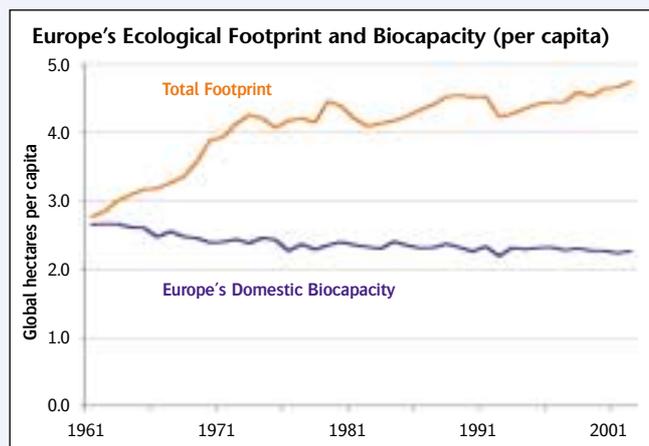


Figure 1. Empreinte écologique de l'UE à 25 et biocapacité par personne, 1961–2001. Source: AEE.

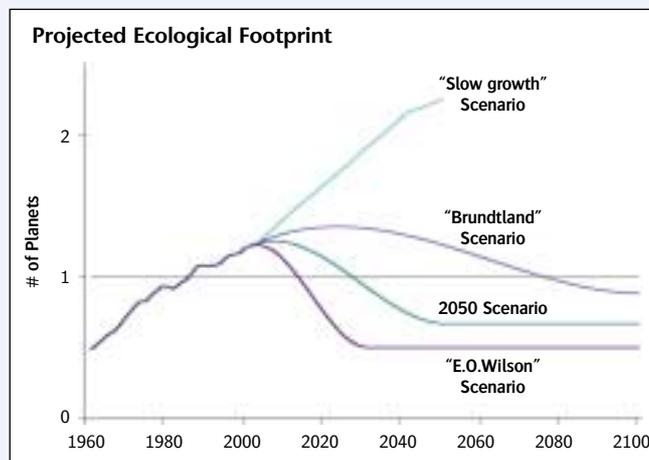


Figure 2. Quatre scénarios possibles pour l'avenir :

1. Croissance lente ou rien ne change, un scénario fondé sur des extrapolations prudentes des Nations Unies
  2. Brundtland, un scénario fondé sur des recommandations de la Commission Brundtland (réduction de 88% de l'empreinte écologique)
  3. 2050, un scénario de réduction de l'empreinte écologique à 2/3 de la planète à l'horizon du demi-siècle (Global Footprint Network)
  4. E.O.Wilson, un scénario de réduction de l'empreinte écologique à 50% de la biocapacité disponible, laissant la moitié restante à la nature.
- Source: AEE.

<sup>1</sup> Cette carte a été incorporée dans la récente brochure du WWF « Europe 2005, l'empreinte écologique » (Rapport Planète Vivante). Elle a aussi servi à une analyse récente de l'impact global de l'Europe sur l'environnement menée par un groupe d'experts internationaux sous les auspices de l'Agence européenne pour l'environnement de Copenhague, intitulé « Europeans need 2.1 Europes - how the planet and the world's largest economy interact » (Les Européens ont besoin de 2,1 Europes : l'interaction entre la planète et la première économie mondiale).

indiquent que l'évolution vers une durabilité réelle est possible (Figure 2).

Notre Comité estime qu'une interaction directe entre les gouvernements, les ONG et le secteur privé représente la façon la plus adaptée d'évoluer sensiblement vers la durabilité et de réduire l'empreinte écologique. Nous mettons l'accent sur la sensibilisation et la responsabilité des entreprises, ainsi que sur les responsabilités des autorités de l'Etat qui contrôlent et influencent ces secteurs au moyen de réglementations commerciales, de subventions et de garanties des investissements.

Cette approche s'est avérée assez constructive dans le cas des industries néerlandaises de transformation du soja. Premier importateur européen de soja, les Pays-Bas ont un rôle important à jouer pour améliorer la durabilité de la filière soja. Pour cette raison, le Comité néerlandais de l'UICN est un membre actif de la Coalition néerlandaise du soja, un groupement de 10 ONG qui collaborent étroitement afin de renforcer la durabilité de la filière. La Coalition a joué un rôle très actif lors de la 1<sup>re</sup> Table ronde internationale sur le soja, ainsi que lors d'un récent séminaire des ONG européennes sur le soja.

Le Comité néerlandais de l'UICN coordonne, au nom de la Coalition, le dialogue avec les entreprises transformatrices de soja des Pays-Bas. Le fait de réunir les différents acteurs autour d'une table et d'engager le débat sur les mesures et les instruments possibles est déjà considéré comme une avancée importante. Il s'agit de persuader les entreprises d'introduire des méthodes de production plus novatrices et durables, avec une meilleure gestion des écosystèmes. La définition de critères de durabilité et de mécanismes de certification joue un rôle important dans ce dialogue.<sup>2</sup>

La filière soja n'est qu'un des secteurs posant problème. Notre Comité a également engagé le dialogue avec d'autres secteurs d'activité ayant d'importants effets préjudiciables sur la biodiversité de la planète, tels que la pêche ou le commerce de crevettes tropicales. Pour plus d'informations, allez à :

[www.nciucn.nl/nederlands/programmas/neth\\_worldecology/ewe/fsewe.htm](http://www.nciucn.nl/nederlands/programmas/neth_worldecology/ewe/fsewe.htm)

[www.footprintnetwork.org](http://www.footprintnetwork.org)

[www.eea.eu.int](http://www.eea.eu.int) (Agence européenne pour l'environnement)

[www.bothends.org](http://www.bothends.org) (Secrétariat de la Coalition néerlandaise du soja)

## UICN NL

**Le Comité national néerlandais de l'UICN (UICN NL) a été créé en 1979 afin de regrouper les membres néerlandais de l'Union. Il compte 33 organisations membres, dont la Société néerlandaise de protection de la nature (Natuurmonumenten), la Société néerlandaise pour la préservation de la mer de Wadden (Waddenvereniging), le Wereld Natuur Fonds (WWF-NL) et l'Association pour l'éducation environnementale (IVN). Le Comité opère comme une base permettant de faire entendre et de diffuser les opinions et préoccupations de nos membres et des Commissions de l'UICN. Il met en œuvre différents projets et programmes, tels que « Les Pays-Bas et l'écologie mondiale », qui a déjà publié de nombreux ouvrages et des cartes relatifs aux flux commerciaux vers les Pays-Bas et à leurs effets sur les écosystèmes de la planète. Outre ces programmes, le Comité gère des programmes de petites subventions, axés sur les écosystèmes, pour les zones humides et les forêts tropicales. Les subventions soutiennent l'action d'organisations environnementales de pays en développement, avec une aide financière de la Loterie postale néerlandaise, du gouvernement des Pays-Bas et d'autres donateurs.**

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur le commerce du soja: diverses études et publications: Jan Maarten Dros (Aid Environment) et Jan Willem van Gelder (Profundo) pour la Coalition Soja.

# Accords de partenariat volontaires : faire plus que se donner bonne conscience

Par Stewart Maginnis, Directeur du Programme de l'UICN pour la conservation des forêts et Guido Broekhoven, Responsable de l'équipe de projet « Se faire mieux entendre pour améliorer les choix », Programme régional des forêts pour l'Asie, Bureau régional de l'UICN pour l'Asie

De nombreux acteurs estiment que le Plan d'action de l'UE devrait être mis en œuvre au moyen d'un instrument juridique européen interdisant l'importation de bois illégal et faisant obligation aux producteurs de démontrer la légalité de leurs activités. Si cette option semble en effet plus solide, elle implique des difficultés qui lui sont propres, au-delà de la compatibilité avec l'OMC fréquemment invoquée. Un tel instrument n'aurait d'impact que sur une petite partie du bois illégalement exploité et n'aura que peu d'effets sur des marchés nationaux ou n'établissant pas de distinction entre les différents bois. En outre, sa mise en œuvre nécessiterait une définition fourre-tout de la légalité, fondée sur le respect des législations existantes. De ce fait, la société civile des pays producteurs aurait moins de possibilités de négocier avec le secteur privé et les Etats la réforme d'éléments de la législation nationale renforçant des procédures de concession archaïques, inéquitables et pénalisant les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Ceci porterait atteinte à l'un des grands atouts du FLEGT, à savoir la promotion de la justice sociale, puisque 84% des terres forestières sont de propriété publique et qu'elles sont gérées par les Etats.

Malgré les préoccupations légitimes sur l'efficacité des instruments volontaires, nous estimons que les Accords de partenariat volontaires (APV) doivent avoir une chance de succès en tant que partie de l'ensemble de mesures du Plan d'action communautaire et que, dans un certain nombre de cas, les dispositions non contraignantes (la *soft law*) ont été plus efficaces que celles contraignantes afin d'en assurer l'application. En effet, les APV présentent un certain nombre d'avantages :

- il s'agit d'accords bilatéraux exécutoires entre pays partenaires ;
- ils sont spécifiques aux différents pays, ce qui les rend plus acceptables pour les parties prenantes locales ;
- les systèmes de licences qui représentent une pierre angulaire des APV sont susceptibles de s'appliquer à l'ensemble du bois exploité et pas uniquement à celui exporté vers des marchés internationaux établissant une distinction entre les différents bois ;<sup>1</sup>
- ils évitent le risque de litiges commerciaux internationaux susceptibles d'empêcher finalement l'application de mesures de lutte contre l'exploitation illégale ;
- leur crédibilité dépend de la participation de parties prenantes multiples.

En dernière instance, la gouvernance des forêts est une responsabilité de la société. Les sociétés civiles des pays producteurs doivent avoir la possibilité d'exercer une influence sur ces questions de gouvernance sur le plan national. En conséquence, quelles que soient les modalités finales du dispositif européen de lutte contre les importations de bois illégal, il est important qu'elles soutiennent les efforts réalisés sur le plan national, dans les pays producteurs, afin de mettre en place des dispositions de gouvernance équitables et de mettre en place une production durable à long terme.



<sup>1</sup> Il est nécessaire d'étendre les systèmes de licence afin d'inclure le commerce extérieur à l'UE, car 5 à 7% du bois exploité dans le monde va vers les marchés de l'exportation et seule une partie de celui-ci entre directement ou est réexporté vers l'Europe.



# Les mesures européennes contre l'exploitation illégale du bois sont-elles suffisantes ?

Par Sébastien Risso, conseiller, politiques européennes (forêts et commerce), Greenpeace International (Unité de l'UE)

L'exploitation illégale du bois a des effets dévastateurs sur les forêts de la planète. Ils se font sentir à l'échelle mondiale et entraînent notamment le déboisement, la perte de biodiversité et des changements climatiques. Ce type d'exploitation crée des conflits sociaux avec les populations autochtones et locales ; il est accompagné de violence, de criminalité et de violations des droits humains.

Les revenus de ces activités illicites alimentent, parmi leurs usages répertoriés, des guerres civiles, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent, mettant ainsi en danger la sécurité internationale. L'exploitation illégale est principalement liée à une mauvaise gouvernance et à la corruption dans les pays producteurs de bois. Selon des estimations de la Banque Mondiale, la perte de revenus pour les pays producteurs en raison de ces activités illégales s'établit entre 10 et 15 milliards de dollars par an.<sup>1</sup>

L'Union européenne (UE) alimente d'une façon importante la demande internationale de bois bon marché issu d'exploitations illégales et destructrices. Ces produits sont utilisés sur les chantiers du bâtiment et commercialisés dans des magasins partout en Europe ; les autorités ferment les yeux sur leur origine.

Ainsi, pour le seul mois d'octobre, les enquêtes de Greenpeace ont mis en évidence des filières de bois et de produits du bois provenant de forêts tropicales humides et arrivant en Europe, fournis par des sociétés connues pour leur participation à des activités d'exploitation illégale : du bassin du Congo vers l'Italie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, via la Chine, vers le Royaume-Uni, et des forêts amazoniennes du Brésil vers l'Espagne, où de tels produits ont été utilisés pour la rénovation du Musée Reine Sophie à Madrid.<sup>2</sup>

Suite à une pression internationale croissante et à la reconnaissance de la responsabilité de l'Europe en tant que grande consommatrice de bois, la Commission européenne a publié en 2003 un Plan d'action communautaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT).<sup>3</sup> Ce plan est axé principalement sur la mise en place d'accords de partenariat volontaires, bilatéraux et régionaux, entre l'UE et les pays producteurs de bois.<sup>4</sup> Ces « accords de partenariat volontaires » (APV) ont pour but d'aider les pays signataires



IUCN Photo Library ©Jim Thorsell

à améliorer leur gouvernance et la gestion de leurs forêts, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes de licence afin de s'assurer que seul du bois légalement exploité soit exporté vers l'Europe. Lors du Conseil européen de l'agriculture de Luxembourg, les 24 et 25 octobre, ces mesures ont été formalisées sous la forme d'un Règlement UE qui jette les bases d'un mécanisme de licences destiné à garantir la légalité des importations de bois arrivant dans l'UE et permet de lancer des négociations portant sur les APV. Celles-ci devraient commencer en 2006.

Greenpeace a attiré à plusieurs reprises l'attention sur les lacunes d'un tel système,<sup>5</sup> notamment en raison du caractère purement volontaire des accords de partenariat, ce qui ne garantit pas la participation de tous les pays producteurs. En outre, par le passé les dispositions de ces accords n'ont pas été respectées par toutes les parties concernées. Dans le système actuel, du bois illégal peut encore être exporté à partir de pays partenaires via des pays tiers (Chine...) pour y être transformé et entrer en UE comme du bois « blanchi ». Le système ne s'applique qu'à un nombre restreint de produits du bois et sera élaboré sur la base de mécanismes de licence privés, dont l'insuffisance, la corruption et le manque de fiabilité ont déjà été constatés et critiqués. En outre, il ne comporte pas de dispositions claires en vue de la durabilité. Sans une participation active de la société civile lors des négociations et des dispositions sociales et environnementales fortes, le FLEGT pourrait aboutir à une légalisation de la destruction des forêts, au lieu de promouvoir le commerce et la consommation durables du bois.

Afin de combler les lacunes de l'approche volontaire, Greenpeace estime que la Commission européenne devrait mettre en place une législation à large portée afin de pénaliser l'importation de produits illicites du bois en Europe et de promouvoir une gestion forestière environnementalement et socialement responsable partout dans le monde.<sup>6</sup>

A l'heure actuelle, l'importation de produits illégaux du bois n'est pas considérée comme une infraction à la législation européenne. Les importateurs et les commerçants de bois et de produits du bois illégaux ont toute latitude pour tirer profit de la destruction des forêts. Ce fait introduit une distorsion dans le marché et dissuade les entreprises d'agir de façon responsable.

L'Union européenne doit prendre ses responsabilités et adopter des mesures effectives et légalement contraignantes afin de garantir un commerce et une consommation durables. L'importation de produits illégaux devrait être immédiatement interdite par la législation européenne et les entreprises devraient être tenues pour responsables de ce qu'elles achètent et vendent sur le marché européen.

En 2005, plus de 180 ONG, 70 entreprises européennes progressistes et le Parlement européen<sup>7</sup> ont demandé à la Commission de mettre en place une législation destinée à assurer une concurrence équitable et des marchés durables.

<sup>5</sup> Voir la nouvelle fiche Greenpeace : « Lawless: How Europe's borders remain open to trade in illegal timber », [www.greenpeace.org/international/press/reports/lawless-illegal-timber](http://www.greenpeace.org/international/press/reports/lawless-illegal-timber)

<sup>6</sup> Afin d'illustrer des modalités possibles pour une telle législation, Greenpeace, FERN et le WWF ont publié un modèle de législation en novembre 2004, disponible chez : <http://eu.greenpeace.org/downloads/forests/RegulationNGO.pdf>

<sup>7</sup> Pour la déclaration des ONG, voir : [www.eu.greenpeace.org/downloads/forests/NGOstatement.pdf](http://www.eu.greenpeace.org/downloads/forests/NGOstatement.pdf)  
Pour la déclaration des entreprises, voir : [www.eu.greenpeace.org/downloads/forests/IndustryStatement.pdf](http://www.eu.greenpeace.org/downloads/forests/IndustryStatement.pdf)  
Motion du Parlement européen pour une Résolution sur l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action communautaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) – B6-0412/2005.

<sup>1</sup> Le Groupe de la Banque mondiale, « Stratégie forestière révisée pour le Groupe de la Banque mondiale », 31 octobre 2002 p. 1 [http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/essdext.nsf/14DocByUnid/403A34FDD7B9E84A85256BD00077D91B/\\$FILE/FSSPFinal1Nov02.pdf](http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/essdext.nsf/14DocByUnid/403A34FDD7B9E84A85256BD00077D91B/$FILE/FSSPFinal1Nov02.pdf)

<sup>2</sup> [4] Pour plus d'informations sur le rapport de Greenpeace sur l'Italie, veuillez vous reporter à : [www.greenpeace.org/international/press/releases/action-on-illegal-logging-ital](http://www.greenpeace.org/international/press/releases/action-on-illegal-logging-ital)  
Pour plus d'informations sur le rapport de Greenpeace sur le Royaume-Uni : [www.saveordelete.com](http://www.saveordelete.com)  
Pour plus d'informations sur le rapport de Greenpeace sur l'Espagne : [www.greenpeace.org/international/press/releases/museum-built-from-amazon-dest](http://www.greenpeace.org/international/press/releases/museum-built-from-amazon-dest)

<sup>3</sup> FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) – Proposition d'un Plan d'action pour l'UE, 21/05/2003 : [http://europa.eu.int/eurlex/en/com/cnc/2003/com2003\\_0251en01.pdf](http://europa.eu.int/eurlex/en/com/cnc/2003/com2003_0251en01.pdf)

<sup>4</sup> Voir le rapport Greenpeace, FERN, WWF : « Facing Reality: how to stop the import of illegal timber into the EU », pour des considérations sur le Plan d'action européen FLEGT et des recommandations sur les réponses possibles de l'UE à l'exploitation illégale et destructrice des forêts et le commerce qui y est associé, à : <http://eu.greenpeace.org/downloads/forests/FLEGTreport.pdf>

# Calendrier des manifestations de l'UICN janvier–mars 2006

Les réunions mentionnées ci-dessous sont des réunions organisées ou parrainées par l'UICN, ou auxquelles l'UICN participe.

Janvier	
<b>4-7</b>	<b>Le Caire, Egypte</b> Première conférence internationale sur les modifications environnementales des lacs, des lagunes et des zones humides du Sud de la Méditerranée <a href="http://www.geog.ucl.ac.uk/melmarina/ecollaw2006/">www.geog.ucl.ac.uk/melmarina/ecollaw2006/</a>
<b>16-20</b>	<b>Genève, Suisse</b> 4 <sup>e</sup> session de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord appelé à succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux <a href="http://www.itto.or.jp">www.itto.or.jp</a>
<b>23-25</b>	<b>Grenade, Espagne</b> Groupe de travail intersessionnel spécial à composition ouverte sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique Article 8(j): Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, <a href="http://www.biodiv.org">www.biodiv.org</a>
<b>23-26</b>	<b>Leipzig, Allemagne</b> Conférence internationale sur la gestion des conflits entre la vie sauvage et l'utilisation des ressources par l'homme <a href="http://biodiversity-chm.eea.eu.int/events/EVENT1123666413">http://biodiversity-chm.eea.eu.int/events/</a> <a href="http://EVENT1123666413">EVENT1123666413</a>
<b>23-26</b>	<b>Paris, France</b> 3 <sup>e</sup> Conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles <a href="http://www.globaloceans.org/">www.globaloceans.org/</a>
<b>29-2 fév</b>	<b>Boulogne, France</b> 3 <sup>e</sup> réunion internationale : Agir ensemble pour l'avenir de la planète bleue <a href="http://www.worldoceannetwork.org/">www.worldoceannetwork.org/</a>

Février	
<b>6-8</b>	<b>Dubai, Emirats Arabes Unis</b> Deuxième session du Comité d'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
<b>7-9</b>	<b>Dubai, Emirats Arabes Unis</b> 9 <sup>e</sup> session spéciale du Conseil d'Administration/Forum ministériel mondial de l'Environnement (SECA-IX/FMME) <a href="http://www.unep.org">www.unep.org</a>
<b>13-15</b>	<b>La Haye, Pays-Bas</b> Réunion des Présidents des Comités régionaux et nationaux de l'UICN officiellement reconnus <a href="http://www.iucn.org/members/">www.iucn.org/members/</a>
<b>17-18</b>	<b>Tramelan, Suisse</b> Conférence sur l'acceptation sociale de l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables E-mail: <a href="mailto:maryjean.burer@unisg.ch">maryjean.burer@unisg.ch</a>
<b>20-24</b>	<b>Montréal, Canada</b> 2 <sup>e</sup> réunion du Groupe spécial de travail à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation dans le contexte du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques <a href="http://www.biodiv.org/meetings/">www.biodiv.org/meetings/</a>
<b>22-24</b>	<b>Barcelone, Espagne</b> Aires protégées forestières en Europe – Analyse et harmonisation E-mail: <a href="mailto:Gloria.Dominguez@ctfc.es">Gloria.Dominguez@ctfc.es</a>
<b>28-2 mar</b>	<b>Copenhague, Danemark</b> Aperçu du marché du carbone : événement 2006 <a href="http://www.pointcarbon.com/wimages/CMI_2006_Overview.pdf">www.pointcarbon.com/wimages/CMI_2006_</a> <a href="http://www.pointcarbon.com/wimages/CMI_2006_Overview.pdf">Overview.pdf</a>

Mars	
<b>13-31</b>	<b>Curitiba, Brésil</b> CDB COP-8 et Protocole de Cartagena COP/MOP-3 <a href="http://www.biodiv.org/meetings/default.aspx">www.biodiv.org/meetings/default.aspx</a>
<b>16-22</b>	<b>Mexico, Mexique</b> 4 <sup>e</sup> Forum mondial de l'eau <a href="http://www.eea.eu.int/Events/Event_20050824110116">www.eea.eu.int/Events/Event_20050824110116</a>
<b>29-31</b>	<b>Vancouver, Canada</b> GLOBE 2006 <a href="http://www.eea.eu.int/Events/Event_20050625004314">www.eea.eu.int/Events/Event_20050625004314</a>



## Liens utiles pour ce calendrier :

Calendrier des institutions de l'UE

<http://europa.eu.int/news/cal-en.htm>

Centre européen pour la conservation de la nature (CECN)

[www.ecnc.nl/doc/ecnc/calendar.html](http://www.ecnc.nl/doc/ecnc/calendar.html)

Agence européenne pour l'environnement (EEA)

[www.eea.eu.int/Events/Calendar](http://www.eea.eu.int/Events/Calendar)

Institut international pour le développement durable (IISD)

[www.sdgateway.net/events/default.asp?month=2](http://www.sdgateway.net/events/default.asp?month=2)

Fondation pour une pêche durable

[www.sff.bc.ca/Events.html](http://www.sff.bc.ca/Events.html)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

[www.unep.org/Calendar/](http://www.unep.org/Calendar/)

Forum des Nations Unies sur les forêts

[www.un.org/esa/forests/calendar.html](http://www.un.org/esa/forests/calendar.html)

Banque mondiale

[http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,](http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,menuPK:34482~pagePK:34380~piPK:34428,00.html)  
[menuPK:34482~pagePK:34380~piPK:34428,00.html](http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,menuPK:34482~pagePK:34380~piPK:34428,00.html)

## Vision de l'UICN

Un monde juste qui valorise et conserve la nature

## Mission de l'UICN

Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable



Région du Programme européen

## Missions du bureau régional pour l'Europe (UICN ROfE)

Entretenir et construire un réseau d'excellence dans la recherche, la politique et l'expertise environnementales avec comme objectifs de:

1. contribuer à la mission globale de l'UICN
2. soutenir l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le développement économique
3. soutenir les initiatives innovatrices dans l'utilisation multi-fonctionnelle et durable des ressources naturelles.

## La structure du Bureau régional pour l'Europe (ROfE)

Le bureau régional pour l'Europe (ROfE) est une entité du réseau global de l'UICN. Tout comme les autres bureaux et comités à travers le monde, nous rapportons au Président, au Directeur Général et au Conseil de l'UICN.

Pour en savoir plus sur l'histoire et la structure globale de l'UICN, veuillez consulter notre site [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Le bureau régional pour l'Europe (ROfE) se compose de quatre bureaux situés à Bruxelles, Varsovie, Belgrade et Moscou. Le siège qui se situe à Bruxelles est le point de jonction à partir duquel le bureau pour l'Europe centrale de Varsovie, le bureau de la Communauté des Etats Indépendants de Moscou et le bureau pour l'Europe du Sud-Est peuvent diffuser leur information et déployer leur stratégies. Ensemble, en tant que bureau régional pour l'Europe (UICN ROfE), nous nous efforçons d'accorder nos buts pour une Europe durable en utilisant l'expertise locale et la force du réseau global de l'UICN.

**ROfE** Regional Office for Europe

### ROfE – Siège à Bruxelles

Le Bureau régional pour l'Europe  
Boulevard Louis Schmidt 64,  
1040 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 732 82 99  
Fax: +32 2 732 94 99  
E-mail: [europa@iucn.org](mailto:europa@iucn.org)  
Web site: [www.iucneurope.org](http://www.iucneurope.org)

### ROfE à Tilburg

Reitseplein 3, 5037 AA Tilburg  
Les Pays-Bas  
Adresse postale:  
Postbus 90154. 5000 LG Tilburg  
Les Pays-Bas  
Tel: +31 13 594 49 44

### ROfE à Moscou

Le Bureau de Programme  
de l'UICN pour la CEI  
3/3, Stolyarny pereulok,  
Moscou, 123022, Russie  
Tel: +7 (095) 609-39-91  
+7 (095) 609-39-60  
+7 (095) 609-33-99  
Fax: +7 (095) 609-34-11  
E-mail: [info@iucn.ru](mailto:info@iucn.ru)  
Web site: [www.iucn.ru](http://www.iucn.ru)

### ROfE à Varsovie

Le Bureau de Programme  
de l'UICN pour  
l'Europe centrale  
Ul. Zwirki i Wigury 93, pok. 3037  
02-089 Warszawa  
Poland  
E-mail: [central.europe@iucn.org](mailto:central.europe@iucn.org)  
Tel/Fax: +48 22 55 40 722

### ROfE à Belgrade

Le Bureau de Programme de l'UICN  
pour l'Europe du Sud-Est  
Dr. Ivana Ribara 91  
11070 Novi Beograd  
Serbie-et-Monténégro  
Tel: +381 11 2272 411  
Fax: +381 11 2272 531



Produit avec le généreux soutien de l'Agence intergouvernementale de la francophonie et du Ministère de l'agriculture, de la gestion de la nature et de la sécurité alimentaire des Pays-Bas (LNV)